

Sommaire

INTRODUCTION	6
1. CHAPITRE 1 : RAPPEL DES GRANDES DONNEES URBAINES	7
1.1. Problématique de développement de la ville d'Akwa	7
1.2. Problèmes de développement spatial d'Akwa	7
1.2.1. Constatations d'ordre général :	8
1.2.2. Constatations sectorielles :	8
1.2.2.1. Au niveau de la population :	8
1.2.2.2. Au niveau du relief et du climat :	8
1.2.2.3. Au niveau de l'habitat :	9
1.2.2.4. Au niveau de l'économie urbaine :	9
1.2.2.5. Au niveau de la voirie urbaine :	9
1.2.2.6. Au niveau de l'enseignement :	9
1.2.2.7. Au niveau de la santé :	9
1.2.2.8. Au niveau des finances communales :	9
1.2.3. Atouts à saisir :	10
2. CHAPITRE 2 : PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT	11
2.1. Objectifs prioritaires d'aménagement	11
2.1.1. Objectif général	11
2.1.2. Objectifs opérationnels	12
2.1.2.1. Au niveau de l'organisation de l'espace	12
2.1.2.2. Au niveau des équipements collectifs	13
2.1.2.3. Au niveau de l'habitat	14
2.1.2.4. Au niveau des infrastructures routières	14
2.1.2.5. Au niveau des réseaux divers :	15
2.1.2.5.1. Eau potable	15
2.1.2.5.2. Electricité	15
2.1.2.5.3. Téléphone	15
2.1.2.5.4. Drainage	16
2.1.2.5.5. Assainissement eaux usées	16
2.1.2.5.6. Ordures ménagères	16
2.1.2.5.7. Espaces verts	16
2.1.2.5.8. Equipements marchands (Gare routière, ...)	16
2.2. Programme d'aménagement	16
2.2.1. Rappel des projections démographiques	17
2.2.2. Capacité d'accueil démographique du site	17
2.2.2.1. Périmètre réglementaire	17
2.2.2.2. Périmètre d'équipement immédiat	17
2.2.3. Programmation d'habitat	18
2.2.3.1. Zones protection villageoise et de restructuration urbaine (30 ha)	18
2.2.3.2. Zones de lotissements (extensions urbaines : 250 ha)	19
2.2.4. Programme des équipements collectifs	20
2.2.4.1.1. Equipements administratifs	20
2.2.4.1.2. Equipements scolaires	21
2.2.4.1.2.1. Enseignement maternel	21
2.2.4.1.2.2. Enseignement primaire	21
2.2.4.1.2.3. Enseignement secondaire	22
2.2.4.1.3. Equipements sanitaires	22
2.2.4.1.4. Autres équipements	22
2.2.4.1.4.1. Equipements culturels :	22
2.2.4.1.4.2. Equipements hôteliers, touristiques et sportifs	23
2.2.5. Programme des infrastructures	23

2.2.5.1. Aménagement de la voirie	23
2.2.5.1.1. Caractéristiques de la voirie primaire de 18 à 22 m.....	23
2.2.5.1.2. Caractéristiques de la voirie secondaire	26
2.2.5.2. Adduction d'eau potable	28
2.2.5.3. Electricité et éclairage publique.....	28
2.2.5.4. Drainage et assainissement	29
2.2.5.4.1. Autres réseaux	29
2.3. Principes d'aménagement	29
2.3.1. Principe d'équipement progressif et de double péri métrage	30
2.3.2. Principe de lisibilité de la structure urbaine	30
2.3.2.1. Secteur d'équipements administratifs et socio-collectifs	30
2.3.2.2. Secteur industriel-commercial sud.....	31
2.3.2.3. Evolution axiale nord-sud le long des berges d'Akwayafe :	31
2.3.2.4. Découpage parcellaire des zones d'extension	31
2.3.3. Principe d'organisation générale de l'espace	32
2.3.4. Principe d'affectation des zones	33
2.3.5. Centre industriel commercial	33
2.3.6. Zone administrative centrale.....	33
2.3.7. Zones d'activités artisanales et touristiques Sud.....	34
2.3.7.1.1. Les zones d'habitat	34
2.3.8. Principe d'aménagement des VRD.....	34
3. CHAPITRE 3 : LE PARTI D'AMENAGEMENT	35
3.1. Choix collectif de la variante d'aménagement à retenir.....	35
3.2. Orientations spécifiques	36
3.2.1. Mécanismes d'urbanisation	36
3.2.2. Organisation de l'espace	36
3.3. Option de développement économique	37
3.4. Option de structuration de l'espace	37
3.5. Plan Sommaire d'Urbanisme d'Akwa	38
3.5.1. Présentation graphique.....	38
3.5.2. Eléments métriques de la nouvelle ville d'Akwa.....	39
3.5.3. Rapport justificatif de PSU	40
4. CHAPITRE 4 : PROJETS PRIORITAIRES POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DE LA VILLE D'AKWA	41
4.1. Projets de développement urbain de la ville d'Akwa	41
4.2. Projets prioritaires de développement de la ville d'Akwa	43
4.2.1. Projet de création de l'Association de Développement d'Akwa et de lutte contre la pauvreté et le chômage	43
4.2.2. Projets de remise en opération des infrastructures et équipements sociaux collectifs dans la ville d'Akwa	44
4.2.2.1. Justification	44
4.2.2.2. Identification de quelques équipements non exploités dans la ville.....	45
4.2.2.2.1. Problèmes d'eau :	45
4.2.2.2.2. Problème d'électricité :	45
4.2.2.2.3. Logements des maîtres d'école :	46
4.2.2.2.4. Mobilisation de l'ADA mise en place lors du lancement officiel du PSU pour animer la remise en fonction des équipements	47
4.2.3. Projet de construction d'une liaison physique Akwa-Ikang.....	47
4.2.3.1. Justification principale (Apaiser les tensions frontalière et organiser les échanges de personnes et de biens)	47

4.3. Projet de mise en place d'un système de transport fluvial de desserte de la péninsule de Bakassi.....	48
4.3.1. Projet promotion du tourisme de la ville frontalière d'Akwa	48
4.3.1.1. Justification du projet.....	48
4.3.1.2. Objectifs.....	49
4.3.1.2.1. Objectifs quantitatifs	49
4.3.1.2.2. Objectifs qualitatifs	49
4.3.1.2.3. Objectifs économiques	49
4.3.1.2.4. Objectifs organisationnels	49
4.3.1.3. Evaluation des forces et faiblesses de la destination Bakassi	49
4.3.1.4. Réalisations potentielles.....	50
4.3.1.4.1. Le tourisme historique local :	50
4.3.1.4.2. Le tourisme balnéaire :	50
4.3.1.4.3. L'éco tourisme :.....	50
4.3.1.4.4. Le tourisme scientifique :	50
4.3.1.4.5. Le tourisme de vision	51
4.3.1.5. Approche d'intervention sur le terrain	51
4.3.1.5.1. L'étude des aménagements touristiques dans la ville d'Akwa	51
4.3.1.5.2. Proposition d'un programme d'intervention prioritaire.....	51
4.3.2. Projet de saisine du MINDUH de la Commission de développement de la zone de Bakassi à l'effet : 51	
4.4. Tableau de bord du développement urbain de la ville d'Akwa	53
Tableau n° 5 : Tableau de bord par projets du développement urbain de la ville d'Akwa.....	53
Tableau n° 6 : Tableau de bord par acteurs urbain du développement urbain de la ville d'Akwa	55
CONCLUSION.....	57

Liste des Photos

<i>Schéma N° 1 : Profil en travers type voie de 18 à 22 m, suivant suppression des parkings latéraux de 2x2 m ou non. (Echelle : 1/100e).....</i>	<i>25</i>
<i>Schéma N° 2 : Profil en travers Voirie secondaire de 13 à 15 m.....</i>	<i>26</i>
<i>Schéma N° 3 : Profil en travers type d'une voirie tertiaire de 8 à 9 m,.....</i>	<i>27</i>

Liste des Tableaux

Tableau n° 1 : Récapitulatif et projections démographiques à prendre en compte	17
Tableau n° 2 : Bilan des caractéristiques de la voirie	28
Tableau n° 3 : Eléments métriques du plan.....	39
Tableau n° 4 : Profil forces et faiblesses.....	50
Tableau n° 5 : Tableau de bord par projets du développement urbain de la ville d'Akwa ..	53
Tableau n° 6 : Tableau de bord par acteurs urbain du développement urbain de la ville d'Akwa	55

Introduction

Le présent document de Rapport Justificatif s'inscrit à la suite du premier intitulé « Rapport Diagnostic du Plan Sommaire d'Urbanisme d'Akwa » qui a esquissé une analyse de la situation actuelle, en s'appuyant sur les résultats des travaux en focus groupes, des observations techniques à travers la ville et des enquêtes effectuées in situ, auprès des ménages et des différents services privés, publics et parapublics représentés ou non dans la ville. L'intérêt fondamental d'une telle analyse étant la mise en évidence des principaux problèmes de développement urbain actuel, qui sont de surcroît intimement liés à son développement futur. L'identification de ces problèmes va permettre dans le présent document intitulé « Rapport Justificatif du Plan Sommaire d'Urbanisme », de procéder à la définition des objectifs prioritaires d'aménagement et de justifier la pertinence des différentes actions à entreprendre par les autorités locales et les autres acteurs du développement urbain.

Le contenu du présent Rapport Justificatif du PSU s'articule ainsi autour de quatre chapitres :

- Le chapitre I qui rappelle les grandes données urbaines avec un accent particulier sur les contraintes d'aménagement ;
- Le chapitre II qui fait des propositions d'aménagement comportant la définition des objectifs prioritaires, les programmes et les principes d'aménagement ;
- Le chapitre III qui développe le parti d'aménagement ;
- Le chapitre IV qui fait l'étude préliminaire des projets prioritaires de développement urbain de la ville d'Akwa.

Dans la conclusion de ce Rapport Justificatif, nous revenons sur les conditionnalités de réalisation d'un développement urbain durable de la ville d'Akwa.

1. Chapitre 1 : Rappel des grandes données urbaines

1.1. Problématique de développement de la ville d'Akwa

La problématique du développement de la péninsule de Bakassi se pose en termes d'occupation effective du territoire et d'exercice du rôle régalien pour l'Etat camerounais, à travers l'implantation des services, des équipements (marchands et non marchands) et des institutions. Ceci étant dû au statut particulier des villes frontalières dont l'urbanisation appelle à certaines préoccupations qui vont au-delà de la simple implantation des infrastructures : il faut en effet, doter ces localités camerounaises d'équipements et de toute autre institution dont elles auront besoin, tout en sécurisant la frontière, afin d'affirmer la souveraineté nationale.

Au-delà des infrastructures et équipements socio-économiques et de production, il faudra l'application d'une grille d'équipements adaptée à leurs fonctions urbaines (administrative et économique) et aux spécificités de marché frontalier.

La ville d'Akwa est un chef-lieu d'Arrondissement relié à la ville de Mundemba, chef-lieu du Département du Ndian située à environ 75 km par une route en terre passant par Isangele, construite par le Génie Militaire en 2010, en très mauvais état, notamment à cause de la fréquence des précipitations (10 mois sur 12 dans l'année). Bien avant cette route, la ville d'Akwa n'était liée aux villes intérieures que par des liaisons fluviales, notamment avec Ekondi Titi et Limbé à travers la mangrove, et avec beaucoup d'insécurité due aux cheminement tortueux, à la nature des pirogues fabriquées artisanalement, à la navigation fluviale non contrôlée et non sécurisée, et aux pirates nigériens qui sévissent dans lesdites mangroves. La ville d'Akwa, originalement créée comme campement de pêche par les Nigériens, et originalement appelée Archibong et faisant partir des états de Cross River, devait pourtant être un très grand marché frontalier, si l'enclavement et le manque des infrastructures et équipements de liaison n'étaient contraignants pour cette fonction économique. Par défaut, elle s'est ouverte plutôt à Iking au Nigéria, qui est sa métropole de référence.

1.2. Problèmes de développement spatial d'Akwa

Le bilan diagnostique du développement urbain de la ville d'Akwa fait apparaître trois types de constatations avec plus ou moins d'impacts sur le développement local et dont il faut en tenir compte dans les projections urbaines:

- les constatations d'ordre général ;
- les constatations sectorielles
- les atouts à saisir.

1.2.1. Constatations d'ordre général :

- Ouverture de la localité d'Akwa plutôt sur le Nigéria (à 20 mn par pirogue d'Ikang au Nigéria), à cause des difficultés d'accessibilité avec les localités camerounaises, en dépit des voies fluviales (Akwayafe), de l'ouverture sur les mangroves et de la route en terre en mauvais état reliant Mudemba ;
- L'essentiel des services d'approvisionnement en eau potable est défectueux ;
- L'alimentation en énergie électrique n'est pas opérationnel malgré l'existence des installations, y compris de l'éclairage public
- Le quartier administratif au centre de la ville comporte des bâtiments qui restent la plus part de temps fermés. Il ya donc mauvais fonctionnement des services publics qui manquent de personnel ;
- On peut noter l'omniprésence des hommes armés qui patrouillent dans le périmètre urbain, faisant partie du BIR (Baitallon d' Intervention Rapide) installé dans la ville au bord du cours d'eau Akwayafe ;
- Manque de moyen de mobilité urbaine (absence de moto, taxi de brousse, pirogues). Le seul mode de transport étant la marche à pieds, ... etc.

1.2.2. Constatations sectorielles :

Les constatations sectorielles sont faites à plusieurs niveaux :

1.2.2.1. Au niveau de la population :

On note le dépeuplement de la ville d'Akwa qui est une résultante du conflit frontalier qui est perpétré aujourd'hui par l'activité des pirates dans cette zone. Le dépeuplement est surtout dû au fait que certaines populations d'origine nigériane choisissent de rentrer définitivement au Nigéria suivant les accords de Green Tree. Celles qui restent sur place ont leur centre d'intérêt de l'autre côté du Nigéria, ou alors dans les mangroves où elles exercent des activités lucratives de pêche. Le dépeuplement de la ville d'Akwa est aussi dû au non fonctionnement des équipements et infrastructures de base, donc la plupart a été détruits par les forces armées nigériennes et les populations au moment de quitter la localité. Il y a aussi, malgré la présence du BIR, une sorte d'insécurité dans la ville, aggravé par l'enclavement et le manque d'éclairage public, notamment la nuit.

1.2.2.2. Au niveau du relief et du climat :

La localité d'Akwa comporte des zones de dépression envahies par la mangrove, les marécages et la forêt. En outre, cette zone est très pluvieuse et comporte une longue saison de pluies (10 mois) et une courte saison sèche (2 mois) dont les conséquences sont entre autres, la destruction rapide de la voirie en terres.

1.2.2.3. Au niveau de l'habitat :

L'habitat est très précaire, à la fois dans les quartiers urbains d'Akwa I et II, que dans les hameaux villageois de Mbenmong et de Nwanyos. Il manque des accès, des infrastructures et des équipements de base, et bien évidemment un certain confort du domicile.

1.2.2.4. Au niveau de l'économie urbaine :

On note l'absence d'activités urbaines. Les populations d'Akwa fréquentent plutôt le marché d'Ikang au Nigéria, où elles se livrent à des activités de contrebande. La jeunesse est abandonnée à elle-même.

1.2.2.5. Au niveau de la voirie urbaine :

La voirie est sommaire et ne permet pas d'accéder à tous les quartiers qui sont ouverts plutôt sur le fleuve. Elle a été mise en place par le Génie Militaire comme l'essentiel des infrastructures et équipements socio collectif de la zone de Bakassi. Son dimensionnement n'est pas normal et il n'y a pas de systèmes d'assainissement, ce qui cause une forte dégradation de cette voirie et la rend rapidement inexploitable. Cette voirie n'est non plus hiérarchisée. Les voies existantes deviennent des pistes de circulations reliant les maisons, les champs, l'unique quai et les villages. Il n'ya pas de système d'assainissement et de drainage des eaux de pluie dans la ville.

1.2.2.6. Au niveau de l'enseignement :

Le manque d'enseignants dans l'ensemble de la zone de Bakassi constitue un problème majeur. A cela s'ajoute l'absence des commodités liées au bon fonctionnement des établissements scolaires en termes d'équipement effectif des salles de classe, de l'existence des logements d'astreinte. Ce qui inclus un taux d'échecs scolaires élèves et l'exode des populations scolaires.

1.2.2.7. Au niveau de la santé :

On note la présence des Centres de Santé Développés (Akwa II et Mbengmong) avec manque d'équipements. Le personnel est souvent militaire. L'infirmerie du BIR redistribue parfois des médicaments aux populations, mais on observe que certaines préfèrent se soigner a l'indigène ou vont plutôt se soigner au Nigéria. Il manque la sensibilisation.

1.2.2.8. Au niveau des finances communales :

La Commune de Kombo Abedimo n'a presque pas de budget, bien qu'elle dispose de grands atouts de développement. Pour mettre en œuvre ces atouts tant sur le plan financier, matériel et humain, il faudra attendre 2013. Les possibilités d'intercommunalité sont tout aussi limitées. Entre temps, il faudra bien investir et pouvoir compter sur les centimes additionnels et l'appui du FEICOM, qui ne sont pas toujours au rendez-vous.

La faiblesse des finances locales, le manque de personnel technique et le peu d'enthousiasme de l'équipe municipale pour le développement local d'Akwa sont donc à l'origine des faiblesses d'intervention urbaine pour régler les problèmes quotidiens de populations.

Ces constatations d'ordre général et sectoriel sont des contraintes à surmonter pour envisager le développement de la ville d'Akwa. Mais il y aura lieu de tenir compte des atouts que dispose cette localité.

1.2.3. Atouts à saisir :

Il faudra toutefois tenir compte de certains atouts incontournables dans la résolution des problèmes locaux de développement de la ville d'Akwa. Parmi ces atouts on peut retenir :

- La situation frontalière d'Akwa favorable au développement d'un grand marché frontalier avec le Nigéria voisin ;
- une préexistence des réseaux d'infrastructures, notamment la voirie embryonnaire, les réseaux d'électricité et d'eau potable, ...etc. ;
- l'existence des bâtiments administratifs et de plusieurs équipements socio collectifs, notamment des délégations d'arrondissement du MINDEF, MINATD, MINPROF, MINEDUB, MINEFOP, MINSANTE, ...etc.
- la richesse naturelle de la zone de Bakassi en poissons ;
- L'existence des structures administratives même embryonnaires d'encadrement des populations dans le site, à l'instar du Commissariat Spécial en construction, de la brigade de gendarmerie, du BIR et du génie militaire qui interviennent dans l'encadrement des populations ;
- La disponibilité du PSU d'Akwa comportant des projets de développement urbain réalisables à court et moyens termes.

2. Chapitre 2 : Propositions d'aménagement

A la suite de l'analyse de la situation actuelle mettant en évidence les principaux problèmes de la ville d'Akwa, problèmes ayant une incidence certaine sur son développement actuel et futur, on dispose d'une base scientifique viable permettant, à ce stade, de justifier la pertinence des différentes propositions d'aménagement.

De façon plus précise, il s'agit de formaliser à présent les différentes options de développement de la ville à l'horizon 2026 en développant le parti d'aménagement à partir des choix opérés par les populations lors de la restitution et de la planification collective du 05.03.2011 dans la Salle Communautaire d'Akwa. Ce parti d'aménagement issu des scénarii collectifs devra être affiné dans la perspective d'élaboration des documents définitifs, à la suite de la formulation des objectifs prioritaires d'aménagement

2.1. Objectifs prioritaires d'aménagement

2.1.1. Objectif général

« Faire aimer la ville d'Akwa par ses populations en la dotant d'une fonction économique ».

Face à l'émigration de la population d'Akwa vers d'autres horizons pour cause d'insécurité, mais aussi pour mauvais équipement de la ville en infrastructure de développement et en activités économiques, l'objectif principal est de faire que la population de cette ville choisisse de ne plus émigrer, en mettant en place une fonction urbaine autre que celle administrative, qui pourrait justifier au yeux des populations, le choix d'y rester. Cette fonction urbaine capable de sauver durablement la ville d'Akwa ne peut être que « économique », avec des fondements sur les richesses locales, notamment la proximité frontalière fluviale (Akwayafe) avec le Nigéria et ses grands marchés frontaliers tels que Ikang, le pétrole du sous-sol avec la capacité de construction des usines et des plateformes de stockage, de raffinerie et d'exportation, les richesses touristiques.

En effet, le développement d'une fonction économique urbaine suppose une volonté de développer davantage le rôle économique de la ville, d'accentuer sa dotation en infrastructures et en équipements pour soutenir le développement social, économique, industriel, touristique et culturel. Cette fonction exige de faire d'Akwa un grand marché frontalier à l'image d'Ikang au Nigéria, un grand centre économique pour le développement de l'industrie du pétrole et du tourisme, avec création des milliers d'emplois en vue d'un développement urbain durable. Il s'agit aussi d'affirmer sur le plan régional le rôle d'ouverture d'Akwa sur les villes intérieures en vue d'atténuer l'enclavement de cette localité et d'offrir à sa population des emplois variés et le goût d'y vivre. Ceci n'exclut pas la promotion et le développement de l'agriculture susceptibles d'offrir à la population des emplois structurés, le développement de

l'artisanat en vue de la réanimation des pôles d'activités, administratives et commerciales à mettre en place dans la ville.

Au niveau spatial urbain, cet objectif de développement économique de la ville d'Akwa doit se traduire par la volonté d'améliorer le cadre de vie et de travail en vue de l'accueil de nouvelles populations. A cet effet, il faut mettre en place :

- une répartition équilibrée de l'habitat ;
- des équipements socio-collectifs et des infrastructures variés ;
- une interconnexion entre le pôle commercial, le pôle industriel, le pôle touristique et le pôle administratif.

2.1.2. Objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels visent à circonscrire les types d'actions concrètes qu'il faudra engager dans des domaines spécifiques d'intervention pour résoudre les problèmes d'urbanisation actuel et future et à différents niveaux :

- créer et développer un marché frontalier ;
- mettre en place une politique de promotion du tourisme ;
- développer l'agriculture (produits vivrières, produits fruitiers, produits de rente) ;
- créer et développer une zone industrielle des produits pétroliers ;
- ouvrir la ville sur les grands centres urbains (Mudemba, Kumba, Buea, Ekondo Titi, Limbé, Douala), sur le fleuve et la mer ;
- développer les équipements socio-collectifs.

2.1.2.1. Au niveau de l'organisation de l'espace

L'une des stratégies d'organisation de l'espace réside dans la création des pôles de centralité. Ces pôles sont des concentrations d'équipements publics destinées à marquer les noyaux de la zone urbaine. Ils ont également pour objectifs :

- de structurer l'agglomération ;
- d'éviter l'encombrement de certaines zones et d'orienter globalement le mouvement d'urbanisation ;
- d'éviter la création des secteurs urbains morts et de promouvoir des espaces urbains fonctionnels et équilibrés ;
- de stimuler la concentration de l'immobilier du fait de la concentration des équipements et leur effet d'attraction ;
- d'attirer les populations par la concentration de certains services, ...

La réalisation des objectifs ci-dessus doit s'appuyer sur certains critères de localisation des pôles de centralité :

- la localisation dans une zone pouvant accueillir des grandes zones d'habitat ;
- la localisation permettant de promouvoir une croissance spatiale équilibrée de la ville ;
- la localisation à proximité d'une infrastructure primaire permettant de faciliter les liaisons avec les autres secteurs d'activités de la ville ;
- la préexistence de certains équipements publics.

Les critères et objectifs ci-dessus exposés conduisent à retenir qu'il n'y a que trois cotes de centralité :

- Un pôle de centralité principale dit commercial et industriel, matérialisé par le carrefour entre Akwa I et Akwa II du centre actuel ;
- Deux pôles de centralité secondaire dont celui de l'Est (administratif), matérialisé par les bâtiments administratifs (brigade de gendarmerie, Sous-préfecture), des équipements socio-collectifs et les logements administratifs, et celui du Sud, touristiques, matérialisé par Mbenmong et Nwanyo.

Le **pôle de centralité d'activités** commerciales et industrielles devra être aménagé et reconfiguré pour mieux supporter le trafic et la réorganisation des activités économiques, notamment des zones industrielles et commerciales. Il sera agrandi par la création d'une zone commerciale et une zone industrielle en relation avec l'actuel quai, qui devra se transformer en port commercial d'un côté et en port industriel de l'autre. La localisation du marché central d'Akwa, de la gare routière, des activités d'entrepôt des hydrocarbures, d'industrie d'huilerie ou des équipements d'agro-industrie devra justifier l'affectation quantitative des sols.

Le **pôle de centralité administrative** est matérialisé par l'existence de plusieurs équipements administratifs. Il sera agrandi par la mise en place de l'hôtel de ville et d'un lotissement domanial en cours de réalisation et le développement des zones d'habitat attenantes (lotissement communaux).

Le **pôle de centralité d'activités** touristiques sud sera basé entre Mbenmong et Nwanyo et devra être structuré pour accueillir des activités touristiques.

Chaque pôle de centralité devra être structuré dans le cadre d'un Plan de Secteur. Leur choix n'exclut pas la création des centres de services ou de quartiers pour mieux animer les zones résidentielles.

2.1.2.2. Au niveau des équipements collectifs

La ville d'Akwa dispose de quelques équipements collectifs mis en place à l'époque de la gestion nigériane des états de la Cross River. On étudiera leur importance au niveau

des pôles de centralité, et la nécessité d'en créer au regard de grille d'équipement adaptée. D'où la nécessité de définir les objectifs suivants :

- créer des équipements collectifs de première importance regroupés dans les pôles de centralités, et ayant des liaisons privilégiées avec le reste de l'agglomération ;
- créer des jardins et parcs publics, des promenades boisées avec des bancs publics, ... donc certains peuvent être localisés au cœur des principaux îlots d'habitation, ou au centre de quartier ;
- exploiter les espaces de dépression pour agrandir les espaces verts et de loisirs.

2.1.2.3. Au niveau de l'habitat

Le diagnostic des problèmes liés à l'habitat à Akwa autorise d'envisager les objectifs ci-après :

- intégrer les constructions existantes par une stratégie douce de planification et de prise en compte des normes de construction, de gestion foncière et d'amélioration de l'habitat. L'apport des infrastructures et équipements urbains doit jouer comme élément intégrateur ;
- contrôler l'urbanisation des terrains d'extension de la ville (lotissements communaux), afin d'éviter le développement anarchique de nouveaux quartiers ;
- prévoir des réservations foncières dans la zone administrative, d'activités industrielles et d'activités touristiques ;
- transformer le secteur côtier en zone portuaire à prédominance touristique (port touristique de Friedland, base naval de la marine (BIR), port commercial, port industriel et ports touristiques de Mbenmong et Nwanyo), et permettre à la population d'obtenir des terrains d'habitation dans les lotissements communaux dont au moins trois seront lancés dans différentes zones d'extension urbaine.

2.1.2.4. Au niveau des infrastructures routières

Les objectifs définis ci-après visent globalement à développer le réseau de voirie urbaine :

- faciliter les communications avec l'ensemble de la région, en privilégiant les principaux pôles d'entrée dans la ville d'Akwa ;
- favoriser le développement économique en privilégiant les liaisons entre les espaces administratifs, les espaces d'activités et les espaces résidentiels ;
- faciliter les déplacements intra urbains en tenant compte de la localisation des centres générateurs de déplacements, notamment les quais, les zones d'emplois, les zones d'activités, les zones d'habitats, les zones d'extension de la ville, les grands équipements, la gare routière, ... etc ;

- créer des voies de contournement pour permettre de décongestionner le trafic au niveau du centre ville et pour permettre de contrôler l'évolution des surfaces urbanisables ;
- développer et hiérarchiser les réseaux de circulation.

2.1.2.5. Au niveau des réseaux divers :

2.1.2.5.1. Eau potable

- réaliser le projet d'adduction d'eau potable (CAMWATER) depuis le cours d'eau Bekwe à l'entrée de la ville la ville d'Isangele, puis assurer la canalisation jusque dans la ville d'Akwa (10 km) ;
- construire un réseau d'adduction d'eau potable dans l'ensemble de la ville ;
- exploiter dans un premier temps les châteaux d'eau existants pour la desserte des différents quartiers de la ville
- promouvoir une politique systématique de branchements individuels afin de permettre à la population d'utiliser l'eau CAMWATER. Cette politique suppose une gratuité de branchement avec récupération possible des frais sur les coûts de consommation.

2.1.2.5.2. Electricité

- poser une ligne d'alimentation électrique moyenne tension reliant Mundemba à Akwa (AES-SONEL) ou alors mettre en place à titre provisoire un groupe électrogène de grande capacité pour assurer l'alimentation en énergie électrique de la ville ;
- mettre en place des transformateurs de capacité suffisante pour ravitailler la ville en énergie électrique ;
- mettre en exploitation les lignes électriques et les branchements disponibles pour la desserte des habitations ;
- étendre le réseau d'éclairage public dans le pôle administratif, dans le pôle d'activités et dans les zones d'habitation en général.

2.1.2.5.3. Téléphone

- créer un bureau de post (CAMPOST) pour les communications, mais aussi pour le courrier et le transfert d'argent ;
- promouvoir les réseaux mobiles camerounais par la mise en place des antennes MTN et Orange pour Cameroun ;
- mise en place un réseau de téléphone filaire et une politique de branchement systématique à fin de permettre l'utilisation du téléphone fixe (fibre optique) ;
- construire un Télé Centre communautaire à Akwa.

2.1.2.5.4. Drainage

- Utiliser les cours d'eau existants comme exutoire naturel pour le réseau primaire de drainage ;
- Accroître l'efficacité du système de drainage pluvial par la création et l'entretien du réseau secondaire et tertiaire implanté le long des voies sous forme de caniveaux.

2.1.2.5.5. Assainissement eaux usées

- Promouvoir l'utilisation des fausses septiques dans les zones d'habitat.

2.1.2.5.6. Ordures ménagères

- créer un service municipal chargé des déchets urbains et des espaces verts ;
- installer des bacs à ordures dans des endroits spécifiques de la ville ;
- aménager une zone de décharge communale.

2.1.2.5.7. Espaces verts

- créer une pépinière municipale et créer des espaces verts à raison de 1 m² par habitant ;
- planter les rues pour obtenir un profil vert de la ville ;
- créer un Jardin Municipal dans le centre administratif, en liaison avec la réserve foncière.

2.1.2.5.8. Equipements marchands (Gare routière, ...)

- créer une gare routière centrale au niveau du marché central pour le transport interurbain ;
- promouvoir le transport fluvial ;
- organiser le transport par mototaxi pour le transport intra- urbain.

2.2. Programme d'aménagement

La réalisation des objectifs d'aménagement ci-dessus ne sera possible qu'à partir d'un programme clair et réaliste qui prend en compte les contraintes et les atouts sociaux, économiques, environnementaux, techniques et financiers. Les domaines de cette programmation concernent en particulier :

- les équipements collectifs
- l'habitat
- les VRD.

Cette programmation devra également s'appuyer sur une évaluation objective des besoins actuels et futurs de la ville d'Akwa, besoins exprimés en termes de population prévisionnelle dans le périmètre urbain délimité ci-avant de 800 Ha environ.

2.2.1. Rappel des projections démographiques

Tableau n° 1 : Récapitulatif et projections démographiques à prendre en compte

Année	Hypothèse Négative		Hypothèse moyenne		Hypothèse haute	
	Accrois.	Popul.	Accrois.	Popula.	Accrois.	Popul.
2011	2,54	879	2,54	879	2,54	879
2016	4	1.164	5	1.293	6	1.435
2021	5,5	1.781	10	3.474	12	4.635
2026	6,5	2.837	20	34.780	24	69.243

Le tableau n°13 du Rapport diagnostic nous donne le récapitulatif des projections démographiques, sur lequel nous avons opté pour l'hypothèse haute de croissance démographique pour les 15 prochaines années.

2.2.2. Capacité d'accueil démographique du site

2.2.2.1. Périmètre réglementaire

- Superficie totale du site de la ville correspondant à la zone d'étude : **1.146 ha** ;
- Avec environ 70 % de terrain constructible, il en restera 802,2 ha ;
- Superficie destinée aux équipements, infrastructures et autres zones spécifiques (zones de marché frontalier, zone industrielle, jardin botanique, ...), environ 50 %, soit 401,1 ha ;
- Superficie destinée à l'habitat sous toutes ses formes, environ 50 %, soit 401,1 ha, ou alors 4.011.000 m². Pour une moyenne de la superficie de parcelle de terrain de 400 m², on a 10.027, 5 parcelles à distribuer à une population de 50.138 personnes jusqu'à l'horizon 2026, pour une taille de ménage de 05 personnes comme suggérer par l'enquête ménage.

Ce chiffre de 50.138 habitants exprime globalement la capacité d'accueil démographique du site de la ville d'Akwa telle que délimitée dans son périmètre réglementaire (souveraineté) correspondant à la zone d'études.

2.2.2.2. Périmètre d'équipement immédiat

Il peut se calculer à partir des projections démographiques considérées ci-dessus. Si on accepte une population de 35.000 habitants en 2026 telle que le propose le scénario de croissance moyenne, le nombre de personne par ménage constant (05) et une taille de la parcelle moyenne égale à 400 m² comme ci-dessus, on obtient 7.000 familles environ à loger et une superficie qu'elles occuperaient de l'ordre de 280 ha.

A cette superficie s'ajoute les terrains pour la réalisation des infrastructures et des équipements collectifs, de production économique et autre d'environ 50 %, soit 280 ha,

ainsi que les espaces non constructibles qui occuperaient normalement 30 % des terrains, soit 240 ha, pour un total de 800 ha pour le périmètre d'équipement.

Globalement, nous disposons d'un périmètre réglementaire de 1.146 ha pour un périmètre d'équipement d'environ 800 ha. Le périmètre d'équipement est celui nécessaire pour le développement de la ville pour les 15 prochaines années, alors que le périmètre réglementaire est celui de souveraineté qui ne sera pris en compte qu'après 2026, sauf cas exceptionnel d'un surplus de croissance démographique et économique de la ville qui est tout à fait possible. Nous recommandons ce dernier périmètre à la Commission de délimitation de la ville qui sera mise en place.

2.2.3. Programmation d'habitat

Les interventions au niveau de l'habitat comprennent deux stratégies complémentaires :

- la stratégie d'amélioration de l'habitat existant en termes de restructuration dans les campements de pêche, les hameaux villageois et les secteurs anciens ;
- la stratégie d'organisation des extensions en termes de lotissements.

2.2.3.1. Zones protection villageoise et de restructuration urbaine (30 ha)

Il existe dans le site urbain à l'étude des zones villageoises de Nwanyo, de Mbenmong, d'Akwa I et Akwa II ancienne située sur des terres basses des mangroves. Ces villages à l'allure de campement de pêche devraient faire l'objet d'une restructuration évolutive. Elles doivent être délimités en y intégrant l'espace d'activités de la nouvelle ville (zones de commerces, de tourisme et industrielle) et la possibilité sera dans tous les cas donnée aux villageois d'accéder à tous les équipements urbains (eau, électricité, téléphone), en même temps qu'il leur sera offert de déménager pour un terrain d'habitation dans les nouvelles zones de lotissement.

Le tissu d'habitat existant présente de nombreux défauts :

- précarité et vétusté des constructions dans l'ensemble ;
- aspect anarchique et spontané des implantations du reste des constructions.

Le processus nécessitera une action concertée dans le sens de son amélioration fonctionnelle et de la mise en place du réseau d'assainissement, d'élargissement des voies et de plantation d'arbre.

Il s'agit d'une action complexe, intégrée, combinant plusieurs modes de traitement spatial, notamment le déguerpissement dans les zones d'extension de voirie, la restructuration, la réhabilitation, le remembrement et le redécoupage parcellaire.

2.2.3.2. Zones de lotissements (extensions urbaines : 250 ha)

Annexe 1 Les zones d'habitat nouvelles sont destinées à accueillir les populations nouvellement migrantes ou celles touchées par le déménagement de la zone industrielle ou alors des déguerpissements consécutifs aux opérations d'amélioration du tissu urbain existant. Ce second type de stratégie vise à maîtriser ou gérer le rythme de consommation du sol dans les fronts d'urbanisation. A cet effet, il faut rappeler que la superficie globale pour cette catégorie d'action a été calculée sur environ 250 ha de terrains à aménager entre 2011 et 2026.

Il va s'en dire que la réalisation de l'objectif d'amélioration du cadre de vie de la population urbaine exige que le programme d'aménagement des zones d'extension soit autant que possible adapté à la capacité financière des différentes couches de la population. Les discussions en focus groupes ont permis de définir trois zones de lotissement communaux pour un total de 300 ha réparti dans la ville :

- **les zones d'habitat économique** sont appelées à être aménagées sommairement, avec des tailles de parcelles comprises entre 300 m² et 350 m². On devra réserver à cette catégorie 50% de la superficie des zones d'extension.
- **les zones d'habitat moyen standing** sont appelées à être aménagées de façon complète ou sommaires. Cette catégorie représentera 30% environ de la superficie réservée aux zones d'extension. La taille de la parcelle sera comprise entre 400 et 500 m².
- **les zones d'habitat de haut standing** seront aussi sommairement aménagées, et seront constituées des parcelles de superficie supérieure à 500 m². Environ 20 % de la superficie des zones d'extension seront réservés à cette catégorie.

Il convient de rappeler que la répartition des différentes catégories pourra être rectifiée en phase opérationnelle en fonction de la demande et de l'évolution du niveau de revenus des ménages.

Annexe 2 L'aménagement de ces zones se fera de manière graduelle et harmonieuse, en fonction de la demande. Mais à chaque étape, on devra prendre en compte toutes les catégories d'habitat, de manière que la croissance spatiale soit équilibrée. La commune pourra recourir à la stratégie des grandes mailles d'urbanisation qui s'appuie sur les principes ci-après :

- concertation avec les propriétaires coutumiers, notamment des chefs traditionnels propriétaires des terres impliqués ;
- participation et/ou partenariat avec lesdits propriétaires coutumiers ;
- récupération des coûts d'aménagement ;
- aménagement graduel et souplesse des interventions...

On devra privilégier ici l'aménagement sommaire des infrastructures primaires et secondaires, tout en réservant des terrains pour les grands équipements collectifs.

L'intérêt sera de maîtriser la qualité des nouvelles extensions, de proposer des parcelles correspondant aux caractéristiques socio-économiques des ménages à abriter. Des lotissements de standing se définiront par rapport à l'axe central, aux accès bitumés ou au degré d'aménagement. Ils auront 500 m² pour les moyens standings et 500 m² et plus pour le haut standing.

Pour les lotissements économiques, ils seront sommairement aménagés et auront entre 300 et 400 m².

2.2.4. Programme des équipements collectifs

Dans l'approche de définition des équipements collectifs, on aura à pondérer les indications au niveau des grilles et normes d'équipements en vigueur. Selon la nature de l'équipement, on prendra en compte les facteurs démographiques, l'environnement immédiat ou lointain, la volonté politique d'affirmer ou de renforcer le rôle de chef-lieu d'arrondissement, le rôle de marché frontalier, le rôle de pôle de développement dans la péninsule de Bakassi et la Région du Sud-ouest.

Autrement dit, les équipements à programmer devront permettre de constituer dans la zone un centre de rayonnement local et d'arrondissement tant du point de vue politique et administratif que social et économique. On prendra en compte les souhaits du Groupe de Travail Consultatif, de l'élite et de la population et on tiendra compte de l'existence éventuelle d'un Comité de Développement de la localité d'Akwa. Plus particulièrement, une importance particulière doit être accordée à la volonté politique de d'aménagement des zones frontalières.

A cet effet, on devra dans cette approche s'appuyer sur les carences identifiées lors du diagnostic de la situation actuelle, mais aussi et surtout, tenir compte de la fonction de marché frontalier et d'industrialisation pétrolière et touristique de la localité, de la place que l'on veut lui faire jouer dans l'armature urbaine régionale et dans la gestion de la péninsule de Bakassi, notamment celle de vitrine commerciale des produits camerounais, des produits étrangers et de conditionner les produits pétrolier et d'accueil de visiteurs.

Les équipements collectifs dont il est question ici concernent ceux identifiés lors de l'analyse comme prioritaires. Les équipements existants actuellement et ne présentant aucune préoccupation majeure du point de vue de leur capacité, de leur localisation ou de leur architecture, que ce soit ceux créés par l'administration nigériane avant août 2008, date de rétrocession de la Péninsule de Bakassi ou ceux créés par l'administration camerounaise après cette date, ne feront pas l'objet de programmation particulière, en dehors de leur remise à l'état de fonctionnement ou de complètement de la construction.

2.2.4.1.1. Equipements administratifs

La ville d'Akwa disposant d'une zone administrative située à l'entrée unique Est de la ville. Pour la localisation de nouveaux équipements administratifs, notamment les structures administratives communales et les nouveaux équipements administratifs à mettre en place et qui nécessitent de nouveaux sites, elles se feront en agrandissement de cette zone :

- L'hôtel de ville (6 à 9 ha). Ce site devra intégrer une zone de construction d'une auberge (0,5ha) municipale et la création d'un jardin botanique municipal (03ha) ;
- La création des équipements administratifs non encore existants à Akwa, notamment les services d'arrondissement de tous les Ministères (2.000 m²/par administration). Ceci est valable pour le Sport et l'Education Physique, les Mines et Energie (CDE/CAMWATER, AES-SONEL, ...) ;
- les sites de construction des chefferies, ...

Pour les nouveaux équipements administratifs à loger, ainsi que la construction des logements d'astreintes, l'idéal serait de les localiser toutes dans ce pôle administratif. En outre, chaque service bénéficiera d'une réserve foncière minimale.

2.2.4.1.2. Equipements scolaires

La programmation des équipements scolaires prendra en compte les normes fixées par l'UNESCO avec quelques adaptations locales liées aux problèmes de localisation ou d'équilibre des zones. On distinguera trois niveaux d'enseignement (maternel, primaire et secondaire).

Il convient aussi de rappeler qu'il n'existe pas de corrélation entre la croissance démographique et la croissance des effectifs scolaires, surtout en ce qui concerne le niveau secondaire. La majorité des élèves de ce niveau vient des autres villes du département ou même des autres Régions, et même du pays voisin. La relation parentale ayant montrés des complicités évidentes d'échanges familiaux. D'où la nécessité de baser le programme sur les taux de l'UNESCO, tout en restant assez optimiste.

2.2.4.1.2.1. Enseignement maternel

Il s'agit d'un équipement de proximité. Selon l'UNESCO, on devrait avoir une école pour 1.700 habitants et 25 élèves par classe. On ne dispose actuellement d'aucune structure maternelle, malgré la présence de trois Ecoles Publiques à cycle complet (AkwaII, Mbenmong et Nwanyo). Ces écoles devraient voir leur capacité étendue, et les sections maternelles à cycle complet d'au moins 4 salles de classe de 25 élèves chacune, devraient voir le jour en leur sein. Jusqu'en 2021, cette capacité serait suffisante pour les besoins de la localité. Il faudra par conséquent envisager la création de deux nouvelles écoles maternelles au-delà de 2021, pour préparer l'accueil des 35.000 habitants de l'horizon 2026. Ces nouvelles écoles maternelles devront être logées au environ du lotissement administratif ou communal, sur une superficie de 0,3 ha. Elles serviront à la desserte des extensions est de la ville.

2.2.4.1.2.2. Enseignement primaire

La norme de l'UNESCO prévoit 1 classe de 50 élèves pour 300 habitants, 18 à 24 classes par établissement et 1 ha par établissement de 20 classes avec administration et aires de jeux.

Au regard de ces normes, les besoins en 2026 d'Akwa seront d'une école publique supplémentaire de 24 classes, après l'augmentation des écoles actuelles à 24 classes.

La nouvelle école publique à créer se situera également dans le secteur Est de la ville pour l'équilibre spatial, notamment sur le plateau à l'entrée droite de la ville actuelle, sur la zone de l'hôtel de ville, en combinaison avec l'école maternelle.

2.2.4.1.2.3. Enseignement secondaire

Pour l'horizon de 15 ans avec une population de plus de 35.000 habitants, et en tenant compte des besoins de la ville d'Akwa, il faudra bien, en dehors du CES en prévision dans la zone administrative, envisager la création d'un Lycée bilingue, un CETIC et une SAR/SM, à l'effet de donner la possibilité aux élèves de disposer de l'ensemble des options de formations secondaires dans la ville d'Akwa.

2.2.4.1.3. Equipements sanitaires

Il existe deux Centres de Santé Développé à Akwa (Akwa II et Mbenmong). On s'assurera que le personnel militaire en place est suffisant pour leur fonctionnement. Il faudra en outre prévoir un Centre Médical d'Arrondissement avec au moins un médecin, des laborantins et des infirmières qui manquent actuellement. Le problème consistera à encourager la population à utiliser ces équipements, en même temps qu'il faudra mettre en place les compléments d'équipements nécessaires (lits d'hôpitaux, petite chirurgie, médicaments, ...etc.). En général, l'OMS exige :

- une formation sanitaire pour 5.000 à 10.000 habitants,
- 25 à 30 m² pour un lit,
- 0,5 à 1 ha pour une formation sanitaire.

Des réservations foncière devront pourtant être faites de près de 1 ha en localisation équilibré, notamment dans la zone nord de la ville.

2.2.4.1.4. Autres équipements

2.2.4.1.4.1. Equipements culturels :

On a relevé l'existence de plusieurs chapelles religieuses dans la zone d'Akwa. Mais la presque totalité ne dispose pas de structures, ou alors elles sont sommairement bâties. Les besoins sont réels. Dans les zones d'extension, on devrait prévoir des réserves foncières pour chaque chapelle religieuse, notamment pour l'église apostolique (catholiques), les protestants et les musulmans entre autres. L'église Apostolique localisée au niveau du quai devra bénéficier d'un site plus étendu dans la zone

d'extension. Elle bénéficiera ainsi de deux nouvelles localisations dans la zone Est et dans la zone Sud pour un équilibre spatial qu'apprécieront les fidèles.

Pour ce qui est des cimetières, une réserve foncière sera prévue à raison de 5 m² de cimetière par habitant (soit 5 ha) dans l'Est de la ville.

2.2.4.1.4.2. Equipements hôteliers, touristiques et sportifs

La municipalité pourra envisager la construction d'une auberge municipale rattachée au complexe de l'hôtel de ville et pour résorber les problèmes d'hébergement de la ville. Le secteur privé devra dans tous les cas dans les zones de Friedland, Mbenmong et Nwanyo programmer et construire des structures hôtelières de grande classe.

Un Jardin Botanique Municipal sera créé au niveau du centre administratif, et des espaces verts à raison de 5 m² d'espace vert pour chaque habitant seront créés (5 ha en moyenne). Un stade municipal devra être créé dans la zone nord du centre administratif. Le Plan devrait en outre prévoir pour ce qui est des équipements sportifs, en plus de stade municipal des aires de jeux dans chaque quartier hors établissements scolaires.

2.2.5. Programme des infrastructures

2.2.5.1. Aménagement de la voirie

La programmation viaire comprendra les catégories des voies suivantes :

- les voies primaires
- les voies secondaires
- les voies tertiaires ou de dessertes
- les chemins piétonniers.

2.2.5.1.1. Caractéristiques de la voirie primaire de 18 à 22 m

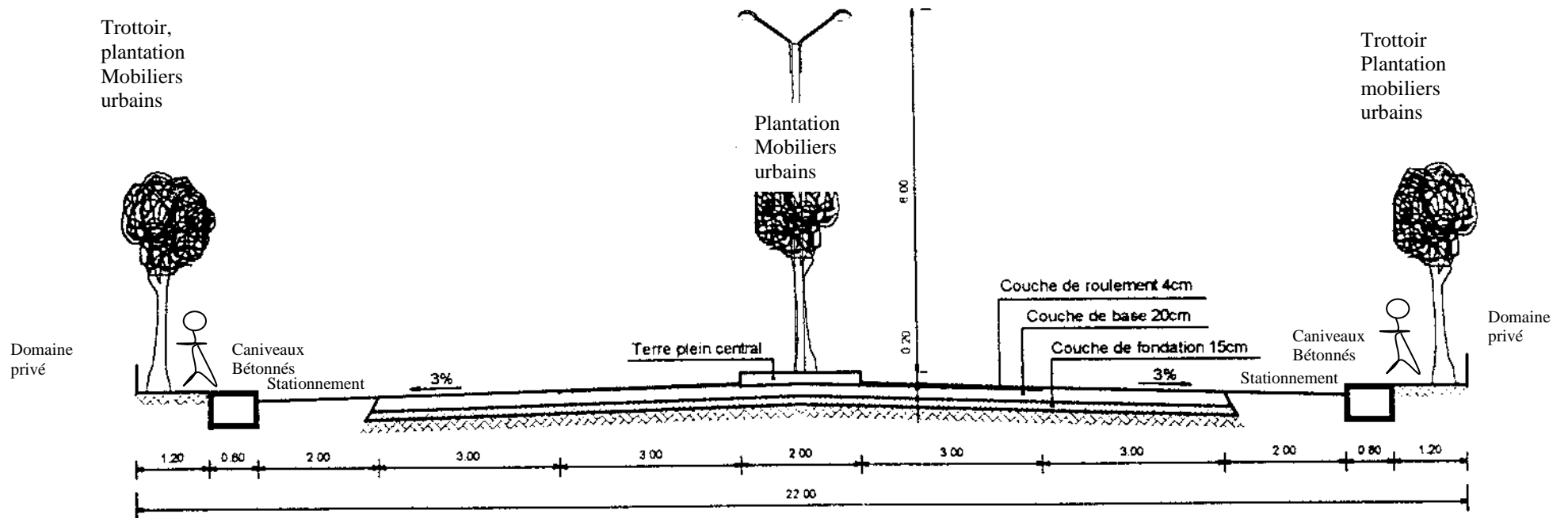
La ville d'Akwa ne dispose pour l'instant que d'une voie unique d'entrée par l'Est qui ne répond pas aux normes d'une voirie urbaine, avec des ramifications dans les différents quartiers. Il est à noter que pour accéder au Camp du BIR, il faut traverser toute la ville et suivre des chemins tortueux.

Cette voie centrale devra bénéficier d'une transformation en voirie triomphale avec amélioration en agrandissement et en rectification du tracé tant en plan qu'en longueur, afin de prendre en compte les données de trafic et de développement de la ville. Cette voie donnerait sur le fleuve Akwayafé, en prévision d'un éventuel pont qui pourrait être construit pour relier le Cameroun au Nigéria. On pourrait envisager aussi de construire la voie sur berge avec les mêmes caractéristiques pour relier les différents ports et promouvoir les échanges et les fonctions urbaines côtières.

La voirie de 22 m est celle triomphale de marquage de l'importance du centre urbain dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Emprise : 22 m
- 2 routes à 2 voies de 3 m
- parkings bilatéraux ou non
- Longueur : voir la variante d'aménagement correspondante
- classe de trafic : T3
- Espace de stationnement et de livraison : 2 m
- Trottoirs : 2 m plantés de part et d'autre des deux voies
- Terre plein central planté: 2 m
- Structure de la chaussée : couche de roulement 5 cm, couche de base 20cm,
- Couche de fondation de 20 cm, ...

Schéma N° 1 : Profil en travers type voie de 18 à 22 m, suivant suppression des parkings latéraux de 2x2 m ou non. (Echelle : 1/100e)



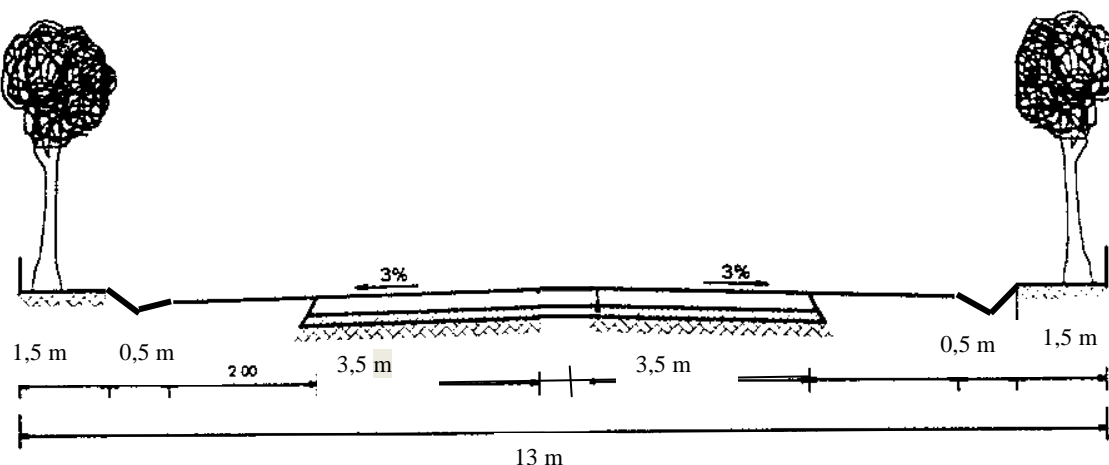
2.2.5.1.2. Caractéristiques de la voirie secondaire

Elle est programmée pour recorder les quartiers aux réseaux primaires, avec deux fonctions essentielles :

- limiter physiquement et désenclaver les blocs constituant les quartiers ;
- collecter les flux intermédiaires.

Dans ce cas on distingue deux types de voies suivant leur emprise et leur localisation dans le tissu urbain ou leur environnement du point de vue des activités. On aura la voirie secondaire de 15 m pour le contournement urbain et l'ouverture de nouveau quartier, et la voirie secondaire de 15 m pour les autres liaisons.

Schéma N° 2 : Profil en travers Voirie secondaire de 13 à 15 m



- Emprise : 12 à 15 m
- Chaussée : 2x3,5 m x 1 voies
- Caniveaux : 2x0,5 m
- Trottoirs latéraux plantés : 2x1,5 m
- Parkings latéraux ou non : 2x2 m
- Longueur : voir la variante d'aménagement correspondante
- Classe de trafic : T3

Elle permettra de contourner le centre ville, ou alors de raccorder le centre de la ville aux zones d'extension ou encore de relier entre eux les centres de services ou de quartiers. Elle limite physiquement et désenclave les blocs constituant les quartiers, et collecte les flux intermédiaires.

Ces caractéristiques sont les suivantes :

- Emprise : 8 à 9 m
- 2 routes à 1 voie de 2,5 m x 2
- Trottoirs latéraux plantés : 1,5 m ou 1 m
- Caniveau d'un côté/plantation et mobilier urbain de l'autre : 0,5 m x 2
- Longueur : voir la variante d'aménagement correspondante
- Classe de trafic : T3
- Structure de la chaussée : couche de roulement 4cm, couche de base 15m,
- Couche de fondation 20 cm, ...

Schéma N° 3 : Profil en travers type d'une voirie tertiaire de 8 à 9 m,

Echelle: 1/100e.

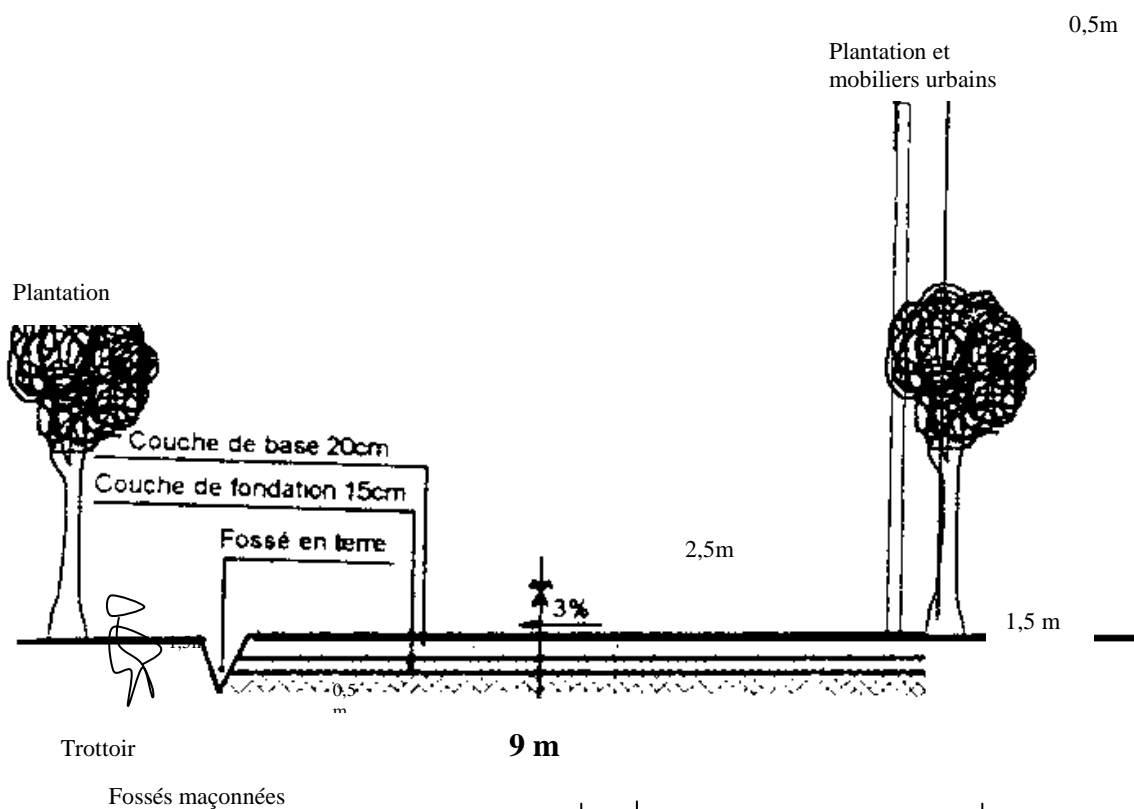


Tableau n° 2 : Bilan des caractéristiques de la voirie

Voiries Caractéristiques	Primaires		Secondaires		Tertiaires
	22 m	18 m	13 m	15 m	8 à 9 m
Couple sol/trafic	53/T3	53/T3	53/T4	53/T4	53/T4
Couche de roulement	5 cmBB	5 cmBB	-	-	-
Couche de base	20 cm	20 cm	15 cm	15 cm	15 cm
Couche de fondation	20 cm	20 cm	20 cm	20 cm	20 cm
Nombre de voies	2x2x3 m	2x2x3 m	1x2x3 m	1x2x3 m	1x2x2,5 m
Terre plein central	2 m	2m	-	-	-
Parkings latéraux (Accotement)	2x2 m	2x2 m	2x2	2x2	1,5x2 ou non
Trottoirs latéraux	2x2 m	2x2 m	2x2 m	1,5x1,5m	1,5 x1, 5m
Plantation	Oui	Oui	-	-	-

2.2.5.2. Adduction d'eau potable

Avec une population d'environ 1.000 habitants environ à ce jour, Akwa a normalement besoin de 100 m³ d'eau chaque jour, pour une consommation individuelle de 100 l par jours. Avec l'accroissement démographique, ce besoin va progressivement atteindre 3.500 m³ jours dans 15 ans. Ceci nécessite à terme la construction des châteaux d'eau d'une capacité globale d'environ 3.500 à 5.000 m³, avec une réserve de deux à trois jours. A la date d'aujourd'hui, les deux châteaux d'eau en centre ville et celui de Mbenmong n'auraient qu'une capacité maximale de 20 m³ d'eau, largement insuffisant en capacité pour desservir l'ensemble de la population à venir. Il faudra envisager un nouveau château d'eau d'une grande capacité à l'entrée Est de la ville (niveau de courbe 34 m) et prévoir le ravitaillement des zones d'extension, de Mbenmong et de Nwanyo.

Le réseau d'adduction d'eau qui arrivera par l'est en fût 150 ou 200 mm devra ravitailler les différents châteaux d'eau, notamment le plus grand à construire à l'entrée Est de la ville, puis suivre dans un second temps les axes routiers principaux avant de se ramifier pour la desserte des îlots, des différents quartiers et des différentes entreprises et structures d'habitat.

Une centrale de stockage, de traitement, et de pompage dans ces châteaux devra être aménagée à la source de captage sur le cours d'eau Bekwe à l'entrée de la ville d'Isangele, hors du périmètre urbain pour éviter la pollution.

2.2.5.3. Electricité et éclairage publique

Avec une consommation minimale par individu en BT de 4 kWh, il faudra prévoir pour la ville à l'heure actuelle une capacité globale de 4.000 kWh par jour de consommation ménagère, sans prendre en compte les exploitations industrielles, notamment la prise en

charge éventuelle des antennes de fournisseurs de réseaux de téléphone mobile. Avec un tel niveau de consommation, la mise en place d'un groupe électrogène de grande capacité, sera à court terme faisable. Mais il vaudrait mieux que AES-SONEL envisage de tirer la ligne haute tension depuis Mundemba par Isangele pour alimenter cette localité et faciliter le développement des entreprises.

Des transformateurs de desserte électrique des zones urbaines et des zones d'extension seront prévus, avec l'éclairage public le long des voiries primaires et sur toutes les places publiques et les espaces collectifs de regroupement dans les quartiers.

L'alimentation des habitations en électricité, notamment pour certaines maisons ne posera pas de problèmes particuliers, ni le branchement effectif, les installations ayant déjà été effectuées pendant la gestion nigériane.

2.2.5.4. Drainage et assainissement

Le réseau de drainage actuel est essentiellement constitué des principaux cours d'eau qui drainent la ville en direction des marécages et mangrove le long d'Akwayafe. Pour le réseau de drainage secondaire, on aura recours à des fossés ou caniveaux le long de toutes les voies. Les chaussées seront aménagées de manière à permettre un écoulement aisé des eaux (dévers de 3% environ). Sur les voiries primaires, les caniveaux seront rectangulaire et en matériaux définitifs (béton armé). Ailleurs, on pourra recourir à des fossés triangulaires en maçonnerie (cf. schémas coupe en travers-type des voies ci-dessus). Pour les traversées des voiries, on disposera des dalots en béton armé ou des buses de diamètres suffisants.

Quand au réseau d'assainissement des eaux usées, on devra recourir systématiquement au système individuel dans les habitations : les fosses septiques.

2.2.5.4.1. Autres réseaux

Un site de décharge publique contrôlée sera aménagé sur un terrain non loin du périmètre urbain, de préférence dans la zone Nord (à côté du cimetière municipal). Si actuellement les déchets ne semblent pas constituer un problème urgent, avec le développement de la ville, il sera nécessaire de s'en préoccuper.

Une gare routière d'organisation des transports intra et interurbain sera aménagée, dans la zone du marché central.

2.3. Principes d'aménagement

Ce paragraphe a pour objet la définition des principes d'organisation et de structuration de l'espace. Il doit déboucher sur le parti d'aménagement et comporte trois parties essentielles : le principe d'équipement progressif et de double péri métrage de la ville, la lisibilité de la structure urbaine, l'aménagement des VRD.

2.3.1. Principe d'équipement progressif et de double péri métrage

Le périmètre urbain délimite à la fois une zone de souveraineté (1.146 ha) et une zone d'équipement (800 ha). Le périmètre d'équipement est moins vaste que celui de souveraineté qui est néanmoins utile pour le développement future de la ville. En effet, le principe d'équipement progressif et graduel pose le problème de la densification ou de l'urbanisation effective comme base de la délimitation du périmètre urbain, de sa révision ou de son extension.

Le périmètre d'équipement sera celui où sont appelés à s'effectuer tous les efforts immédiats et coordonnés d'urbanisation à court et à moyen termes (horizon de 15 ans). Il est délimité par une couronne qui joue le rôle de réserves foncières pour le long terme, tout en permettant des activités rurales et de protection de l'environnement.

Les perspectives de peuplement de la ville d'Akwa et de création d'activités économiques vont entraîner à terme une occupation complète des 1.146 ha de la ville (périmètre de souveraineté). Les efforts d'équipement vont être concentrés à l'intérieur des 800 ha définis pour l'horizon 2026 (périmètre d'équipement). La progression concentrique de l'urbanisation apparaît ainsi comme une exigence de développement harmonieux de la ville.

L'un des avantages d'un équipement progressif de la ville est d'éviter l'accumulation d'un nombre trop important de vides dans le tissu urbain, ainsi que la multiplication inutile des distances par rapport aux équipements collectifs et aux infrastructures.

2.3.2. Principe de lisibilité de la structure urbaine

Le principe de lisibilité de la structure urbaine s'appuie sur la définition des entités homogènes de l'espace urbain :

- secteur d'équipements administratifs et socio-collectifs ;
- secteur industrialo-commercial central ;
- évolutions axiales nord-sud le long de la berge ;
- découpage parcellaire des zones d'extension.

2.3.2.1. Secteur d'équipements administratifs et socio-collectifs

La concentration des équipements administratifs et des équipements socio collectifs dans cette zone en fait un pôle de développement secondaire qui vient en appui du pôle principal Ouest sur les berges d'Akwayafe. Avec la construction de l'hôtel de ville et d'une voie triomphale, cette zone devra prendre les caractères identitaires spatiaux de la ville d'Akwa. En effet, c'est ici que se trouve les tribunes de fêtes, les grandes structures

telles que la sous-préfecture, la brigade de gendarmerie, le futur lycée et le futur CETIC, entre autres.

2.3.2.2. Secteur industrialo-commercial sud

Ce secteur englobe le Centre commercial ancien, son rayonnement autour du carrefour AkwaI/Akwa II, ainsi que son prolongement vers l'unique quai sur le bord d'Akwayafe, en intégration d'une zone industrielle à développer pour relier la zone du marché Central localisé dans le centre géographique de la ville d'Akwa. Il comprend l'essentiel des équipements industriels (raffineries, stockage, bureaux) et commerciaux, des activités de centralité urbaine, de l'hôtellerie et de l'habitat urbain central (cette zone intègre le lotissement domanial d'Akwa), y compris quelques équipements administratifs comme les structures de douane. En cas de déplacement des structures d'habitat, les recasements conséquents se feront dans la zones de lotissements communaux ouest, est et nord en projet.

2.3.2.3. Evolution axiale nord-sud le long des berges d'Akwayafe :

Le potentiel de développement futur de la ville d'Akwa est sans doute sa situation côtière qui devrait faciliter la mobilité fluviale et maritime dans et hors de la ville. A cet effet, il y a lieu d'envisager une série de ports spécialisés le long des bords d'Akwayafe. Le fonctionnement de ce système portuaire dépend des transports terrestres. C'est pourquoi, il faut envisager une voie sur berge pour faciliter le fonctionnement des ports et le ravitaillement des usines, la zone du BIR, des entreprises et des équipements basés au sol. Cette voie sur berge devra intégrer la localisation des commerces, des équipements et services de centralité, des usines, des entreprises diverses, ainsi que les structures hôtelières. Elle devrait également relier les différents pôles de développement urbain, notamment le pôle administratifs central, le pôle industrialo commercial, le pôle touristique et même le site de l'Aérodrome d'Akwa envisagé dans la zone de Nwanyo. Il s'agira d'un axe d'animation urbaine devant comporter des éléments de mutation du bâti dans la ville. La commune pourra envisager le long de cet axe des lotissements commerciaux, avec exigence de construction à niveau (R+1 et plus), dans le cadre de l'élaboration d'un plan de secteur urbain. Cet axe sera relayé au nord et au sud par la voirie de contournement.

2.3.2.4. Découpage parcellaire des zones d'extension

Les extensions urbaines devront se faire par le biais des lotissements. Ces lotissements devront prendre en compte le verdissement urbain, de manière à unifier leur image dans un paysage à dominante végétale en vue d'affirmer le ludique et écologique de la ville. Cette orientation devra permettre la création des espaces urbains à meubler (places, square, jardins publics, mailles plantées, ...). On saisira l'opportunité offerte par les cours d'eau pour créer des espaces piscicoles ou des retenues d'agrément pour organiser des perspectives paysagères ou pour marquer la spécificité de certaines zones urbaines.

Les hameaux et autres campements villageois subiront des opérations complexes d'urbanisme, sans remise en cause systématique de leur structure existante. Le problème majeur à solutionner consistera à harmoniser la structure des vieilles cases avec la structure urbaine globale, sans remise en cause de leur caractère culturel (cases communautaires). Il sera hors de question d'envisager le déplacement massif des populations, pour ne pas aggraver leur situation d'extrême pauvreté et pour réduire les coûts économiques et sociaux de l'urbanisation. La meilleure stratégie consistera à amener les résidents eux-mêmes à opérer les mutations indispensables, notamment à choisir librement de s'installer dans les zones de lotissement et à céder leur terrain dans les vieux villages pour le développement de l'économie urbaine. On devrait envisager l'encadrement des populations dans la construction en briques de terre améliorées, ainsi que dans la pratique des techniques améliorées d'exploitation agricole, piscicoles et sylvicoles (apiculture), en harmonie avec la vie urbaine.

2.3.3. Principe d'organisation générale de l'espace

L'organisation générale de la ville s'appuiera sur la hiérarchisation des pôles de centralité (centralité primaire, centralité secondaire, centralité tertiaire...)

Le centre commercial principal actuel, constitué essentiellement du centre ville actuel (carrefour Akwa I et Akwa II), subira un glissement vers le Sud, en agrandissement pour intégrer la zone industrielle reliant le quai actuel, et un glissement vers l'Est en intégration de la nouvelle zone commerciale en création pour constituer l'animation du centre ville futur d'Akwa.

La centralité secondaire se dédouble en deux, dont la première constituée du pôle administratif qui prendra appui sur le marché central et la gare routière centrale comme principaux points d'animation, avant de s'étendre vers l'est sur l'axe triomphale, la deuxième constituée des activités touristiques à promouvoir entre Mbenmong et Nwanyo, en liaison avec le centre principal, par la pénétrante depuis le pôle administratif, par voie sur berge ou encore par la voirie de contournement sud et est.

La centralité tertiaire prendra appui respectivement sur chaque quartier ou chaque unité de voisinage.

Dans tous les cas, la distribution des composantes spatiales prendra en compte le souci de cohérence fonctionnelle et esthétique (paysages et liaisons urbaines).

Les mutations spatiales concerneront en particulier :

- la diversification des activités économiques, précisément le développement des services de défense nationale par mer (base navale), de marché frontalier, d'industrie pétrolière, du tourisme et de l'agro-industrie ;
- la construction d'un axe triomphal reliant la route venant d'Isangele au pont à construire entre le Cameroun et le Nigeria ;

- les croisements de cet axe triomphal au niveau de la voie sur berge, de la voirie de contournement et des pénétrantes qui devront être traités en rond point pour exprimer le caractère ludique de la ville d'Akwa ;
- la construction d'un réseau de voirie de desserte des zones d'habitation ;
- la création de nouveaux équipements socio collectifs et des infrastructures, ...etc.

2.3.4. Principe d'affectation des zones

Les diverses affectations de sols prennent en compte les atouts et contraintes spatiales, la capacité du site et le souci d'animation ou de cohérence fonctionnelle globale.

Les plus importantes sont :

- le centre industrielo commercial ;
- la zone administrative centrale ;
- les zones d'activités touristiques sud ;
- les zones d'habitat.

2.3.5. Centre industrielo commercial

La transformation du centre ville d'akwa en un centre commercial et industriel avec extension vers l'Est et le Sud à partir du carrefour d'AkwaI et Akwa II, ainsi que sa restructuration en liaison avec l'unique quai de la ville répond au souci de recherche d'une véritable centralité urbaine.

2.3.6. Zone administrative centrale

En ce qui concerne le pôle administratif secondaire, l'existence des équipements administratifs, de l'hôtel de ville, du stade municipal et de la place des fêtes permettra d'animer tout le secteur central de la ville d'Akwa et la desserte des différents quartiers attenants.

Dans les extensions urbaines, la topographie du site, la superficie et la nature des plateaux autoriseront la localisation des lotissements communaux et la localisation d'autres grands équipements, notamment les centres de service des quartiers, l'hôtellerie,

2.3.7. Zones d'activités artisanales et touristiques Sud

La zone d'activités artisanales et touristiques sera localisée dans la zone Sud entre les deux établissements humains de Mbenmong et de Nwanyo. Les activités artisanales présentant un potentiel de nuisance seront localisées de façon périphérique à l'écart des zones résidentielles.

Les autres zones d'activités commerciales seront localisées le long de la voie sur berge ou de la voirie de contournement et des pénétrantes, notamment les routes de desserte de l'Aérodrome.

2.3.7.1.1. Les zones d'habitat

La localisation des zones d'habitat s'appuiera sur l'orientation dans les zones existantes et dans les nouvelles zones.

Dans les quartiers existants, on s'efforcera de maintenir au maximum les constructions existantes. Il faudra toutefois recourir au remembrement pour restructurer certains quartiers. S'il s'agit des villages existants, l'effort consistera à les intégrer de façon souple à la dynamique nouvelle par des possibilités de lentes mutations. La réglementation devrait en tenir compte.

La densité d'occupation sera décroissante du centre vers la périphérie, et les zones d'habitat économique seront localisées non loin des zones de centralité, de services et d'activités.

2.3.8. Principe d'aménagement des VRD

L'aménagement des voiries s'appuiera sur le principe de hiérarchisation des voies. Les voies primaires seront appelées à assurer directement la liaison entre la ville et son environnement immédiat. Elles devront avoir 22m ou 18m, selon qu'elles ont des fonctions intégrées d'animation urbaine ou pas (parkings), et devront être bitumées et plantées. Ces voiries pourront aussi servir de liaison entre les centres de services.

Le rôle des voiries secondaires sera de permettre le désenclavement des centres de quartier ou de relier certaines zones aux centres de services. Elles pourront aussi être utiles pour relier les abords immédiats de la ville. En fonction des circonstances géographiques et socioéconomiques, ces voiries secondaires pourront à leur tour être hiérarchisées en voies de 13 aux voies de 15 m.

Les voies tertiaires joueront le rôle de désenclavement des parcelles ou îlots. Leurs emprises seront comprises entre 8 et 9 m.

L'aménagement de toutes ces catégories de voies prendra en compte le souci d'écoulement aisé des eaux pluviales. La parfaite maîtrise de l'écoulement des eaux pluviales s'appuiera elle aussi sur le principe d'hiérarchisation des réseaux.

L'équipement en éclairage public et en téléphone se fera de manière progressive à partir des axes primaires.

Les points de collecte des ordures ménagères seront aménagés par unités de voisinage et sur la base d'une distance tolérable pouvant varier entre 50 et 150 m de rayon.

Pour les réseaux d'électricité et d'eau potable, les branchements individuels seront favorisés autant que possible (campagnes de branchement).

3. Chapitre 3 : Le parti d'aménagement

3.1. Choix collectif de la variante d'aménagement à retenir

Le choix de la variante d'aménagement à retenir a fait l'objet d'une cession spéciale du Groupe Consultatif de Suivi des Travaux du PSU en date du samedi 05.03.2011, cession à laquelle prenait part plusieurs observateurs du développement local d'Akwa, notamment le Sous-préfet en personne, madame le Maire et ses adjoints entre autres, au côté du Groupe de Suivi Consultatif mise en place le jour du lancement officiel du Plan (mercredi 03.03.2011).

La variante d'aménagement retenue confirmait l'existence d'une zone administrative Est, d'une zone d'activités industrialo-commercial sud, d'une zone d'activités touristiques Sud et des zones d'extension Sud, Est et nord, en termes de lotissement. Les participants ont tenu par ailleurs à choisir les sites pour les équipements administratifs (site hôtel de ville, place des fêtes) collectifs (Lycée d'Akwa, CETIC, Stade communal, ...) et les chefs traditionnels ont tenu à céder eux mêmes à la commune d'Akwa les terrains pour les lotissements dans les extensions urbaines dont en total 300 ha de terrain.

Ils ont beaucoup apprécié ce parti d'aménagement qui comportait ainsi un important réseau de communication entre le nord et le sud, l'Est et l'Ouest de la ville, du fait des relations spatiales intenses. Il y aura dans ce cas beaucoup d'investissements à mettre dans les infrastructures de liaison routière directe et de contournement, dans les équipements collectifs, suite à un accroissement démographique évident.

Cette variante a retenu l'attention des membres du Groupe de Travail Consultatif pour d'autres raisons :

- c'était une solution intégratrice entre les quatre communautés vivant depuis le début à Archibong, aujourd'hui Akwa, dont Akwa I, Akwa II, Mbenmong et Nwanyo. Donc la fonctionnalité spatiale qui s'en dégage garantie la fonctionnalité psycho-sociale ;
- elle cadre avec le développement actuel de la ville telle que souhaité par les membres du Comité de Suivi consultatif.

3.2. Orientations spécifiques

Le parti d'aménagement ainsi choisi devrait tenir compte d'une dynamique croissante en termes d'organisation et de fonctionnement spatiale. Il prendra en compte le développement spatial tendancielle négatif de la ville d'Akwa, avec cependant des investissements importants dans les projets urbains. Les mutations spatiales concerneront :

- le désenclavement de la ville d'Akwa par une bonne route bitumée de liaison avec Isangele et Mundemba, au-delà la liaison avec Ekondo Titi-Loum, la mise en place d'un pont ou d'un bac de liaison avec sa ville sœur d'Ikang au Nigéria et l'ouverture de l'ensemble de la côte au trafic côtier par un système de transport fluvial public ;
- la création d'une grande zone d'activités industrielles commerciales relatives aux marchés frontaliers avec le Nigéria, à agro-industrielle et à l'artisanale, en liaison avec la zone commerciale existante ;
- la création d'un Jardin Botanique Municipal, interconnecté à l'hôtel de ville et au centre administratif ;
- la construction d'un hôtel de ville ;
- l'électrification et l'adduction d'eau potable avec construction des conduites et d'un grand château d'eau ;
- la construction d'un axe triomphale central, d'une voie sur berge pour desservir les ports et de deux voies de contournement pour ouvrir les zones d'extension.

3.2.1. Mécanismes d'urbanisation

Les orientations générales de ce parti d'aménagement conduisent à retenir sur le plan spatial un ensemble de mécanisme de développement qui repose essentiellement sur l'urbanisation de l'ensemble du site de la ville comportant :

- la création d'une voie sur berge et des voies de contournement Nord Sud pour tenir compte de l'importance de la circulation interne ;
- la création d'un aéroport pour faciliter la liaison avec le reste du Cameroun et promouvoir le tourisme ;
- la création des équipements socio collectifs autonomes (Lycées, CETIC, etc.).

3.2.2. Organisation de l'espace

Les mécanismes d'urbanisation ci-dessus sont traduits graphiquement sur le document de Plan Sommaire d'Urbanisme d'Akwa dont les principes spécifiques d'organisation et de structuration de l'espace sont :

- l'importance de la densité du réseau de voirie sur le plan infrastructurel ;

- l'importance des liaisons Est-ouest pour la desserte des zones d'extension ;
- l'importance de la zone de marché combinée avec la zone industrielle ;
- l'importance de la zone d'administration centrale. Cette zone administrative regroupera les activités d'animation centrale (marché communale, gare routière, ...) en dehors de l'ensemble des équipements administratifs et socio collectifs de la ville.
- l'importance de la zone d'activités économiques sud. Cette zone industrielle regroupera les activités pétrolières, agro-industrielles et artisanales.

Tel sont les principes spécifiques qui sous-tendent les orientations du parti d'aménagement du Plan Sommaire d'Urbanisme de la ville d'Akwa.

3.3. Option de développement économique

Le parti d'aménagement décrit ci-dessus correspond à une orientation économique bien déterminée : il s'appuie sur la concentration des investissements actuels dans la ville, notamment pour la création des équipements (équipements socio collectifs) et des infrastructures (grande voirie nécessaire au fonctionnement interne, eau potable, électricité), et les efforts que peuvent déployer l'équipe municipale pour convaincre les investisseurs potentiels, ainsi que sur l'action du Comité de Développement d'Akwa pour encourager les acteurs urbains locaux. Ce parti d'aménagement suppose la disponibilité des investissements considérables à rechercher sur le plan national et international et à injecter dans le développement économique de la ville, en construction des équipements de production industrielle, notamment à la fin de 2013, suivant l'accord de Green Tree, mais aussi en organisation et suivi du développement urbain de la part de la Commune d'Akwa. Si les zones industrielles sont franches, les investisseurs nigériens seront bien intéressés par cette ville.

3.4. Option de structuration de l'espace

Sur le plan spatial, ce parti d'aménagement présente une image évolutive de la situation qui prévaut actuellement à l'horizon 2026. Elle affirme la volonté de décentralisation des services publics et de concentration des investissements sur cette localité, induisant l'accroissement démographique, économique et spatiale. Elle présente une image futuriste de la ville d'Akwa à l'horizon 2026, marquée par la structuration multipolaire dont le réseau viaire est destiné à décongestionner et à désenclaver les zones urbaines, tout en facilitant les liaisons interurbaines. Son avantage reste la rentabilité et l'économie de l'investissement dans le développement urbain, avec multiplication des économies d'échelle.

3.5. Plan Sommaire d'Urbanisme d'Akwa

3.5.1. Présentation graphique

La prise en compte des objectifs, des programmes et des principales orientations d'aménagement exposés précédemment conduit, dans cette dernière partie de l'étude, à présenter graphiquement les options retenues du Plan Sommaire d'Urbanisme d'Akwa à l'horizon 2026.

Il convient notamment de souligner que l'élaboration du Plan Sommaire d'Urbanisme d'Akwa pour l'horizon 2026 vise particulièrement à circonscrire les actions prioritaires d'aménagement qu'il faudra engager à court et moyen termes pour faciliter la mise en œuvre des principales dispositions de ce Plan et contrôler ainsi l'évolution de la consommation de l'espace.

Plan Sommaire d'Urbanisme d'Akwa

***Bien vouloir retournez le document à la page 38
pour visualiser le schéma***

Le Document Graphique du Plan fait apparaître :

- le tracé des axes structurants nord-sud et est-ouest, devant permettre la concentration des activités commerciales et la participation à l'animation urbaine ;
- la localisation des équipements programmés (Etablissements scolaires, établissements sanitaires, équipements sportifs, espaces verts) ;
- la localisation des zones d'habitat (à restructurer dans la zone côtière et les lotissements d'extension dans le prolongement Est et Sud de la ville) ;
- la localisation des zones d'activités centrale (commerces, artisanat, industries) et des zones d'activités intermédiaires centraux (gare routières, marché central) ;
- la localisation des pôles de développement donc celui des activités commerciales, industrielles, agro-industrielles, celui administratif et celui artisanal et touristique.

Ces éléments ont été spatialisés en tenant compte non seulement des objectifs et des principes d'aménagement énoncés plus haut, mais aussi en s'appuyant sur un certain nombre de critères de localisation tels que le relief du site, les niveaux de densités souhaités et surtout le degré de voisinage ou de compatibilité entre les différents éléments localisés.

3.5.2. Éléments métriques de la nouvelle ville d'Akwa

Tableau n° 3 : Éléments métriques du plan

Type de mesure		Zone	Dimensionnement
	1	Zone d'étude	1.227 ha
	2	Délimitation du périmètre urbain	1.100 ha

Surface (ha)	3	Périmètre d'équipement	760 ha	
	4	Extension future	340 ha	
	5	Zone d'habitat	510 Ha	
	6	Zone de lotissements communaux	195 ha	
	7	Zone de Park urbain	91 ha	
	8	Zone administrative	50 ha	
	9	Zone industrielle	80 ha	
	10	Extension zone industrielle	60 ha	
	11	Zone de bas fonds et de mangrove	45 ha	
	Longueur (kml)	1	Voirie de 22 m	7,3 kml
		2	Voirie de 18 m	8 kml
3		Voirie de 15 m	12 kml	

3.5.3. Rapport justificatif de PSU

Le présent rapport justificatif du Plan Sommaire d'Urbanisme d'Akwa est l'aboutissement d'un travail de concertation entre le Bureau d'Etudes Techniques HTR (Human Technology Ressources) et les différents acteurs urbains, notamment ceux regroupés au sein du Comité de Pilotage des Travaux du Plan Sommaire d'Urbanisme mis en place au Lancement des Travaux du PSU par le Préfet du Ndian.

Les grandes orientations d'aménagement qui y sont exposés visent globalement à favoriser un développement cohérent et harmonieux de la ville. Le Plan Sommaire d'Urbanisme concrétise graphiquement ces différentes orientations en faisant apparaître :

- l'organisation générale de la circulation ;
- la destination générale des sols ;
- les réservations d'emprise pour les équipements publics ;
- les réservations d'emprise pour les voies publiques ;
- la localisation des services et des activités ;
- la localisation des zones d'habitat ;
- les espaces verts à préserver ou à créer ;
- les réserves foncières.

Les dispositions ainsi prévues sont complétées par un zonage assorti d'un règlement d'urbanisme qui précise entre autres les conditions générales d'utilisation et d'occupation des sols.

Seule une volonté politique clairement exprimée par les autorités municipales peut garantir le succès du programme d'aménagement proposé dans le présent document. Dans cette perspective, la mise en œuvre de ce programme devra se conformer autant que possible aux prescriptions du Plan Sommaire d'Urbanisme, en envisageant dès le départ la mise en œuvre des projets prioritaires ci-dessous, définis par cette étude du

PSU, avec le suivi de la Commune d'Akwa et le Comité de Développement mis en place à cet effet. Bien avant, la prescription initiale de ce document devra permettre au Maire de la Commune d'Akwa de le soumettre à la délibération de son Conseil Municipal et de l'approuver par Arrêté Municipal pour lui conférer son statut d'imposition à tous.

4. Chapitre 4 : Projets prioritaires pour le développement urbain de la ville d'Akwa

4.1. Projets de développement urbain de la ville d'Akwa

Les projets prioritaires de développement urbain de la ville d'Akwa, à la suite de l'élaboration de son Plan Sommaire d'Urbanisme doivent logiquement se réaliser suivant une chronologie précise et comporter entre autres, les actions et projets ci-dessous :

- la mise en place du Comité de Développement d'Akwa par déclaration, en précisant son programme et ses moyens d'intervention ;
- la remise en marche des infrastructures existantes d'eau, d'électricité et d'éclairage public dans la ville ;
- le recrutement d'un agent technique communal pour le développement urbain de la ville en appui au Délégué Départemental du MINDUH à Mundemba et la réorganisation des services techniques de la Commune d'Akwa en général ;
- la réservation des emprises des voies publiques en extension ou en création, des zones d'affectation des équipements et de réservation foncières conforme au présent plan ;
- le projet d'électrification et d'adduction d'eau et de construction du château d'eau ;
- les études des Plans de Secteur et de lotissement des extensions urbaines (Etablissement du Plan de Secteur du pôle industrielo commercial, du secteur

administratif, du Plan de Voirie urbaine et du Plan de Verdissement de la ville, des différents plans de lotissement communaux en extension de la ville) ;

- le projet de reprofilage de l'axe central et des principaux axes routiers ;
- le projet de bitumage de l'axe central et des principaux axes routiers ;
- Les études et travaux création du Marché Central (marché frontalier) ;
- Les études de construction de l'hôtel de ville ;
- Les études et travaux de création de la gare routière ;
- les études et travaux de création des équipements marchands communaux (Stade Municipal d' Akwa, Auberge Municipale, ..) ;
- la mise en place d'un système de transport communal par pirogue et par car ;
- les études de construction de la route Akwa-Isangele-Mundemba ;
- les études de faisabilité de la construction d'une liaison physique avec Iking (Nigéria) ;
- les études de faisabilité d'un système de transport fluvial et côtier par pirogues intra et inter urbain ;
- les études de construction de la liaison Akwa-Isangele-Ekondo Titi Loum ;
- les études et travaux de création des équipements municipaux (Création du site de décharge de la ville, création du cimetière municipal, ..) ;
- les études de création de la zone artisanale et industrielle commerciale ;
- les études de création des zones touristiques ;
- les Etudes de faisabilité d'un port d'Akwa sur l'Akwayafé, avec plusieurs quais (base navale, commerce frontalier avec le Nigéria, industrie des hydrocarbures, agro-industrie, tourisme, ...etc.)
- les études et travaux de construction du port d'Akwa, de protection des berges, de construction des différents quais, ainsi que des travaux de dragages des chemins de navigation fluviale sur le cours d'eau Akwayafé ;
- les études de la voirie de contournement et d'ouverture de nouvelles voies d'extensions urbaines et de liaison inter quartiers ;

Ces différents projets feront l'objet d'une programmation spécifique nécessaire à leur réalisation. Le tableau de bord ci-dessous, à l'adresse de tous les acteurs urbains et notamment de la Commune d'Akwa, du Délégué Départemental du MINDUH et de la Commission Interministérielle pour le Développement de la zone de Bakassi, devra permettre la visualisation et le suivi correspondant. Il comporte en colonne n°1 le

numéro de priorité, en colonne n°2 le projet à engager, en colonne n°3 le domaine d'intervention, en colonne n°4 l'acteur urbain responsable, en colonne n°5 l'acteur urbain chargé de l'animation et en colonne n°6 l'échéance opportune pour la réalisation du projet. Il va sans dire que l'engagement d'un projet fait naître de nouvelles actions à reprogrammer et à réintégrer dans le tableau de bord du développement urbain qui devrait être réactualisé en permanence.

4.2. Projets prioritaires de développement de la ville d'Akwa

4.2.1. Projet de création de l'Association de Développement d'Akwa et de lutte contre la pauvreté et le chômage

Ce projet comporte prioritairement la mise en place du Comité apolitique de Développement d'Akwa, la définition de ses tâches et de ses moyens d'actions.

Dans la mise en place du Comité de Développement d'Akwa, il faut définir ses objectifs, son objet et sa finalité.

Comme objectif, il s'agit du développement de la ville d'Akwa, en portant un intérêt particulier à la résolution des problèmes de ses populations, de son développement socio-économique et spatio-temporel. Il s'agit aussi de mettre en œuvre ou d'aider à la mise en œuvre de l'ensemble des projets et programmes prévus et à prévoir, nécessaires à son développement et à l'épanouissement de ses populations ou de ses membres.

A cet effet, l'objet de l'Association de Développement d'Akwa est d'abord sa population sous toutes ses composantes, regroupées ou non au sein des associations locales, professionnelles, composées des ressortissants ou sympathisants d'Akwa, avec pour finalité le développement humain et spatial d'Akwa.

Sur le plan opérationnel, le rôle de l'Association de Développement d'Akwa sera de mobiliser l'ensemble des acteurs urbains, chacun en ce qui le concerne, pour le développement de la ville. En particulier, il devra recruter parmi ses membres des volontaires et autres artisans pour :

- Appuyer les acteurs urbains, notamment la mairie dans leurs tâches respectives ;
- Créer en appui à la Mairie les espaces plantés le long des rues et entretenir les espaces verts et autres parcs urbains ;
- Aider à l'encadrement social des populations sinistrées ou non, confrontées aux difficultés de développement urbain (vulnérables socio-urbains).

Les moyens d'action du Comité seront les ressources humaines, techniques et financières à la disposition de ses membres. On pourra aussi, créer un fonds de solidarité pour le développement d'Akwa.

Sur ces conditions, l'Association de Développement d'Akwa (ADI) aura besoin d'une organisation administrative, avec des structures techniques et financières. Elle devrait

avoir des programmes de réunion précises d'information et de formation de ses membres (sur l'organisation, ses objectifs de développement, ses actions, ses projets immédiats, ses projets futurs, ses difficultés, ...). Le CDI devra être soutenu par le MINAS, le MINATD entre autres, et travailler en étroite collaboration avec la Commune de Kombo Abedimo. Ses moyens d'actions seront aussi les demandes d'intervention sur les secteurs de développement formulé à qui de droit, en ce qui concerne les acteurs urbains officiels et officieux.

Pour les moyens d'actions financières, il s'agira de la contribution de ses membres, des frais d'inscriptions, des dons, des legs,.....etc.

4.2.2. Projets de remise en opération des infrastructures et équipements sociaux collectifs dans la ville d'akwa

- Justification
- Mise en évidence des problèmes socio-urbains causés par l'absence des infrastructures et équipements sociaux de base ;
- Identification des équipements existants et non exploités
- Mobilisation de l'ADA mise en place lors du lancement officiel du PSU pour animer la remise en fonction des équipements.

4.2.2.1. Justification

Préexistence de la ville d'akwa sous le nom d'Archibong, ville sous régime administratif nigérian des Etats de la Cross River, avec :

- une administration, des institutions locales et extérieurs de l'Etat Fédérale Nigérian,
- des équipements sociaux fonctionnels : Ecoles Maternelles, Ecoles Primaires, Ecoles Secondaires, enseignements professionnels sous système nigérian, avec continuité sur le territoire nigérian ;
- des bâtiments scolaires et hospitaliers ;
- des infrastructures de base en eau potable : Châteaux d'eau, bornes fontaines, forages, canalisation, ...etc.
- des infrastructures de base en électricité et éclairage public : Groupe électrogène de grande capacité, installation électrique dans la ville, installation électrique dans les institutions, structures économique et dans les maisons, installation de l'éclairage public.

Avec les disputes frontalières entre les deux états, il y a eu abandon de l'ensemble :

- de l'Administration nigérianne et du nom d'Archibong au profit d'abord d'Archibong de la Région du Sud-ouest du Cameroun, puis d'akwa ;

- du système administratif nigérian au profit du système administratif camerounais dans lequel une partie des habitants ne s'y reconnaissent pas ;
- du système scolaire et hospitalier nigérian pour un système camerounais qui intéresse très peu une bonne partie des habitants restés en place, parfois pour des raisons de suivi, d'efficacité ou de performance ;
- des équipements socio collectifs pour des raisons d'effectifs, de disponibilité du personnel, de conformité normative, de la non objectivité et même de l'utilité réelles ;
- des infrastructures pour leur destruction par l'armée nigériane, par certaines populations émigrante ou simplement par les actes de guerres ou le manque d'initiative de la nouvelle administration camerounaise, ou de dynamisme de la population restée sur place.

Dans tous les cas, la ville d'Akwa est sinistrée et sa population vulnérabilisée par le manque d'eau, d'électricité, d'hôpitaux, de route, ... et cela malgré l'existence des appuis multiforme du Génie Militaire et du BIR.

4.2.2.2. Identification de quelques équipements non exploités dans la ville

Perception de quelques problèmes récurrent dus au manque d'eau, d'électricité et de logements d'astreinte :

- Problèmes d'eau ;
- Problème d'électricité ;
- Logements de maîtres d'école.

4.2.2.2.1. Problèmes d'eau :

Pour le problème d'eau à Akwa, tout le monde est à la même enseigne, les hommes en tenue du BIR comme les simples citoyens avec leur Maire et leurs élites. Le problème de base est que la zone d'Akwa ne dispose pas de cours d'eau utilisable pour la boisson comme la ville d'Isangele. Il n'y a que des mangroves et marécage dans tous les environs. L'eau de la nappe phréatique ne semble pas meilleure pour une consommation. Seule solution les bornes fontaines et les forages qui sont tombés presque tous en panne dont la plupart a été provoqués (sabotage) pendant la guerre. Dans toute la ville d'Akwa (non compris MBelmong situé à 3 km en aval dont le CSD dispose d'un forage et d'un château d'eau opérationnel), il n'ya qu'une seul pompe à motricité humaine. Cette pompe est tombée en panne le jour de notre enquête dans la ville et tout le monde était aux abois, jusqu'à ce que le technicien local responsable aille à Iking acheter la pièce de rechange pour procéder à son dépannage.

4.2.2.2.2. Problème d'électricité :

La ville d'Akwa dispose d'un groupe électrogène mise en panne par les gestionnaires qui ont migré au Nigéria, des installations électriques dans la ville et dans les institutions, ainsi que dans les maisons et dans les rues en termes d'éclairage public. Malheureusement, rien ne marche. La ville est plongée en soirée dans l'obscurité, et les groupes électrogènes, notamment du BIR, n'arrive pas à éclair la ville. Ce qui ne peut que renforcer l'insécurité ambiante, rendre les populations vulnérables, empêcher le développement socio-économique de la ville et favorisé l'émigration des populations.

4.2.2.2.3. Logements des maîtres d'école :

Certains enseignants de l'école primaire de la place ont réquisitionné une salle de classe nouvellement construite pour la transformer en logement. Cette préoccupation est significative du manque des équipements scolaires, notamment des logements d'astreintes, la ville ne disposant d'aucune autres possibilité d'ébergement, fusse même privée. Toutefois, il a été mis en évidence pendant notre enquête une multitude de bâtiments communautaires non utilisés des bâtiments en chantier abandonnés dans la ville, alors que l'Etat pouvait les recenser et ordonner les finitions ou les mises en exploitation.

4.2.2.2.4. Mobilisation de l'ADA mise en place lors du lancement officiel du PSU pour animer la remise en fonction des équipements

4.2.3. Projet de construction d'une liaison physique Akwa-Ikang

4.2.3.1. Justification principale (Apaiser les tensions frontalière et organiser les échanges de personnes et de biens)

Afin d'apaiser les tensions après la remise au Cameroun de la péninsule de Bakassi, une autoroute reliant les deux pays doit être construite pour stimuler les échanges entre les habitants de deux parties. Le secrétaire permanent du ministère nigérian des Affaires étrangères, Hakim Baba-Ahled, a déclaré dimanche que l'autoroute faisait «partie des mesures visant à instaurer une confiance mutuelle en vue d'une paix durable». «Le Nigeria a respecté ses engagements quant à ce projet de route qui, à terme, deviendra un segment d'une autoroute reliant l'Afrique de l'Ouest à l'Afrique centrale», a-t-il affirmé.

Les autorités nigérianes et camerounaises devront, selon un analyste, déployer de nombreux efforts pour rapprocher leurs populations et, par la suite intégrer davantage leurs économies nationales.

Comme on pourra le constater, la signature des accords de Green Tree est censée mettre un terme à un différend frontalier hérité de l'ère coloniale et qui s'est envenimé en 1993, donnant lieu à des affrontements armés entre les deux voisins du golfe de Guinée. Cette signature est censée mettre un terme à un différend frontalier hérité de l'ère coloniale et qui s'est envenimé en 1993, donnant lieu à des affrontements armés entre les deux voisins du golfe de Guinée.

"Nous sommes fiers de prendre part à ce processus historique. Nous sommes rassemblés ici aujourd'hui (lundi) pour faire l'histoire. Nous avons ouvert un chapitre glorieux des annales de la coexistence pacifique et des relations internationales", a déclaré M. Ojo, le ministre nigérian de la Justice au côté de son homologue camerounais Maurice Kamto, à la signature des documents transférant la souveraineté de Bakassi aux autorités de Yaoundé, ... Son homologue camerounais a lui affirmé que les "choses ne seront pas différentes à Bakassi", où les habitants "ont toujours vécu en paix". En effet, "le Nigeria et le Cameroun sont deux pays unis par la géographie, par un héritage historique commun et par des liens culturels et ethniques profonds". Pour le Nigéria, il donne ce territoire «pour permettre à des vies de se développer », parce qu'elle « sont précieuses et irremplaçables », tout en étant « conscients que la seule alternative à la paix est la guerre et son corollaire, la destruction des vies et de biens". Le ministre nigérian de la Justice a ajouté en suite que qu'il ne sacrifierait pas les vies de leur peuple afin de conserver des frontières artificielles qui deviennent de plus en plus hors de propos dans un monde globalisé.

Dans le cadre de l'Accord de l'Arbre vert signé le 12 juin à New York entre le président nigérian, Olusegun Obasanjo, et son homologue camerounais, Paul Biya, en présence du secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, le Cameroun va prendre la souveraineté de Bakassi, au nord et au centre de la péninsule.

Deux régions, celles de West Atabong et d'Akwabana, vont rester sous la tutelle directe du Nigeria pendant deux ans, le temps de permettre aux populations locales de choisir leur zone de résidence

4.3. Projet de mise en place d'un système de transport fluvial de desserte de la péninsule de Bakassi

4.3.1. Projet promotion du tourisme de la ville frontalière d'Akwa

Cette réflexion est fondée sur une étude du MINTOUR concernant la préfaisabilité de l'aménagement touristique de la péninsule de BAKASSI dans le cadre de l'exécution du budget d'investissement public 2009

4.3.1.1. Justification du projet

La presqu'île de Bakassi a longtemps été une zone de tensions entre le Cameroun et Nigeria. La durée de ce conflit a entraîné un retard dans le développement de cette zone par rapport au reste du pays. Ce litige a été porté devant la Cour Internationale (CIJ) de Justice par le gouvernement camerounais en 1994 pour une résolution pacifique. Le 10 octobre 2002, la Cour Internationale de Justice a rendu le verdict en définissant les nouvelles frontières entre le Cameroun et le Nigeria depuis le lac Tchad jusqu'à la presqu'île de Bakassi située au sud-ouest du Cameroun ; depuis lors, la presqu'île de Bakassi est un territoire camerounais et relève de la souveraineté.

Le 12 juin 2006 cette souveraineté territoriale a été matérialisée et précisée par les termes de l'accord « Green tree Agreement » signé entre le Cameroun et le Nigeria qui fixe les modalités de retrait et de transfert d'autorité dans la presqu'île de Bakassi entre les deux Etats et ceci au profit du Cameroun.

La rétrocession de la péninsule de Bakassi au Cameroun oblige l'Etat à prendre en charge le développement politique, économique, social et culturel de l'ensemble de la presqu'île de Bakassi. Selon les accords de Green Tree, l'année 2013 constitue la date effective pour l'exercice effective des pouvoirs régaliens de l'Etat du Cameroun sur l'ensemble de Bakassi. Le Cameroun devra toutefois tenir compte de la décision des communautés nigérianes à rester en vaguant à leurs activités la presqu'île tout en se conformant à la réglementation camerounaise. A cet effet, les richesses naturelles et humaines de la presqu'île de Bakassi lui confèrent entre autres, des potentialités touristiques et éco touristiques indéniables.

Dans ce contexte, le tourisme étant un secteur à forte intensité de création d'emplois et par conséquent de réduction de la pauvreté, nécessite pour la réalisation de ses objectifs des investissements appropriés. Profitant de sa situation géographique et de la stabilité

de ses institutions, le Cameroun a retenu le secteur du tourisme comme l'un des secteurs prioritaires susceptibles de contribuer à accroître de manière durable son développement en même temps que le dit secteur renforcerait les finances publiques pour permettre au Cameroun à très court terme de satisfaire les critères lui permettant d'être retenu parmi les Etats à revenus intermédiaires.

C'est fort de ce qui précède que le Ministère du Tourisme s'est engagé à réaliser une étude d'un projet de tourisme dans le budget 2010.

4.3.1.2. Objectifs

4.3.1.2.1. Objectifs quantitatifs

- Augmentation de la demande ce qui entraîne les stratégies de promotion de la zone ;
- Amélioration de la productivité des structures d'appel en amont tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ;
- Amélioration de l'image ;
- Développement des synergies des administrations et de tous les partenaires ;
- Réalisations des investissements collectifs dans la zone.

4.3.1.2.2. Objectifs qualitatifs

Il s'agit d'améliorer l'offre et les produits et l'augmentation de la sécurité de la production.

4.3.1.2.3. Objectifs économiques

- Augmentation des recettes et des revenus de l'Etat et des ménages;
- Création des emplois ;
- Promotion de l'initiative privée ;
- Promotion des activités diverses ;
- Construction des ports pour servir de relais entre les autres zones touristiques.

4.3.1.2.4. Objectifs organisationnels

Il s'agit de déterminer des orientations et des structures d'encadrement.

4.3.1.3. Evaluation des forces et faiblesses de la destination Bakassi

L'étude signalée ci-dessus a proposé le tableau ci-dessous qui montre les forces et faiblesses pour le développement des activités touristiques et éco touristiques dans la péninsule de Bakassi. Ce tableau reste valable pour la ville d'Akwa.

Tableau n° 4 : Profil forces et faiblesses

MINISTÈRE DU
DEVELOPPEMENT
URBAIN ET DE
L'HABITAT
Janvier 2012

Ordre	Atouts	Evaluation					
		0	1	2	3	4	5
1	Situation géographique			X			
2	Situation économique		X				
3	Infrastructures						
	Routes bitumées	X					
	Télécommunications	X					
	Aéroports	X					
	Autres						
4	Cultures			X			
5	Biodiversités					X	
6	Sécurité			X			
7	Hôtellerie	X					
8	Néo hôtellerie			X			

Source : MINTOUR – Projet de tourisme dans la zone de Bakassi, 2010

(5) : Excellent

4.3.1.4. Réalisations potentielles

Les atouts naturels de la ville d'Akwa offrirait des réalisations touristiques et éco touristiques multiples.

4.3.1.4.1. Le tourisme historique local :

Il s'agit de présenter les vestiges de la dispute frontalière entre le Cameroun et le Nigéria, dispute dont les marques sont restées visibles partout dans la ville, dans la culture, dans le comportement des populations. Certains sites urbains portent des noms spécifiques (Friedland), les marques de l'administration nigériane sont visibles partout (Case communautaires, infrastructures), le comportement des personnes dans la ville a pris un coup (avoir une double nationalité et vivre comme tel, ..). Bien entendu, il convient d'identifier les vestiges et d'entrevoir une possibilité de conservation ou de documentation, notamment l'ouverture d'un musée.

4.3.1.4.2. Le tourisme balnéaire :

Il offrirait les produits tels que : les plages, le sport nautique, les balades en mer, les hôtels, les gargotes améliorées ;

4.3.1.4.3. L'éco tourisme :

Il s'agit : des éco-loges, des villages de vacances, des aménagements des criques, des aménagements des pistes sur pilotis ;

4.3.1.4.4. Le tourisme scientifique :

Il s'agit : la visite des sites, les bases d'observation de la faune terrestre, marine et l'avifaune, prélèvement et suivi des espèces endémiques et exogènes, les inventaires floristiques et fauniques ;

4.3.1.4.5. Le tourisme de vision

Avec des miradors adéquatement équipés (télescopes, jumelles, etc.) Ces mêmes miradors pourraient dans un premier temps servir de sécurisation du secteur contre les pirates de mer.

4.3.1.5. Approche d'intervention sur le terrain

4.3.1.5.1. L'étude des aménagements touristiques dans la ville d'Akwa

L'aménagement touristique de la ville d'Akwa nécessite la mise sur pied d'un certain nombre d'infrastructures, de services et d'acquisition d'équipements divers. Ce programme d'aménagement impose dans l'ordre suivant l'identification des potentiels sites touristiques et éco touristiques susceptibles d'être aménagés, la construction des infrastructures de communication, des infrastructures immobilières et autres réceptifs, l'achat des matériels roulant et navigant, la réalisation des investissements collectifs (l'adduction d'eau, l'électricité, écoles, centre de santé, police, administrations diverses, etc.).

4.3.1.5.2. Proposition d'un programme d'intervention prioritaire

Les activités prioritaires pour l'aménagement touristique de la ville d'Akwa incluent :

- la sensibilisation et l'information des parties prenantes ;
- le zonage et l'immatriculation des sites touristiques ;
- la construction des voies de communications ;
- la signalétique des sites dans la région ;
- la construction des infrastructures immobilières ;
- l'électrification et l'adduction d'eau dans la ville ;
- l'achat des équipements divers.

4.3.2. Projet de saisine du MINDUH de la Commission de développement de la zone de Bakassi à l'effet :

- transmettre une copie des documents de PSU
- attirer l'attention de la commission les problèmes d'enclavement d'Akwa et d'Isangele et de vulnérabilité des populations qui émigrent à cause surtout du mauvais fonctionnement des infrastructures locales (routes, transports, eau et électricité)
- pour l'enclavement ;
- mal fonctionnement urbain:

Le volet voirie comporte à l'immédiat, la nécessité :

- l'aspect réglementaire de sécurisation des emprises publiques de voirie, combinée avec les emprises des édifices publics ;
- l'aspect technique cadastral d'agrandissement et d'implantation des voies, ainsi que des édifices publics ;
- l'aspect technique de génie civil de construction dans les normes et d'entretien de la voirie existante ;

L'aspect technique de génie civil de construction des terre-pleins centraux et des caniveaux d'assainissement le long des voies :

- en triangle bétonné le long des voies tertiaires sur un côté de la voie ;
- en rectangle bétonné (0,50x0, 50x0, 50m3) le long du terreplein central sur les voies secondaires ;
- en rectangle bétonné (0,80x0, 80x0, 80m ») en bilatéral le long des trottoirs sur les voies primaires.
- Volet électrification
- Volet eau potable
- Volet transport

4.4. Tableau de bord du développement urbain de la ville d'Akwa

Tableau n° 5 : Tableau de bord par projets du développement urbain de la ville d'Akwa

N°	PROJET URBAIN	RESPONSABLE	ANIMATION	FINANCEMENT	ECHÉANCE
1	▪ Création d'une Association de Développement d'Akwa, élaboration de son programme et proposition de ses moyens d'action et d'intervention.	Mission HTR Commune -DD MINDUH	Population d' Akwa	Population	Ct
2	▪ Recrutement d'un Agent Technique pour le développement urbain de la ville en appui au Délégué Départemental du MINDUH et réorganisation des services techniques de la Commune d' Akwa.	Commune d' Akwa	MINATD	Commune FEICOM	Ct
3	▪ Réservation des emprises des voies publiques en extension ou en création, des zones d'affectation des équipements et de réservations foncières.	DD MIDUH DD MINDAF	Commune d' Akwa	Commune FEICOM	Ct
4	▪ Remise en marche des infrastructures existantes d'eau, d'électricité et d'éclairage public dans la ville.	Génie Militaire CAMWATER	Commune/MIN DUH Préfecture	Commune FEICOM	Ct
5	▪ Construction d'une ligne d'alimentation en énergie électrique Haute tension à partir de Mundemba	MINEE	Commune	MINEE	Mt
6	▪ Adduction d'eau et de construction de château d'eau.	MINEE	Commune	MINEE	Mt
7	▪ la réservation des emprises des voies publiques en extension ou en création, des zones d'affectation des équipements et de réservation foncières conforme au présent plan ;	Commune	DDMINDUH	Commune FEICOM.	Ct
8	▪ Etudes des Plans de Secteur (Etablissement du Plan de Secteur de la zone administrative central, de la zone industrialo commercial sud, établissement des plans de lotissements communaux, du Plan d' Assainissement, du Plan de Voirie Urbaine et du Plan de Verdissement Urbain).	Commune	DDMINDUH	Commune FEICOM/MINDU H	Ct
9	▪ Etudes et travaux d'élargissement de l'axe central (voie triomphale), d'ouverture de nouvelles voies d'extensions urbaines et de liaison inter quartiers.	Commune	Génie MILIT. DDMINDUH	Commune FEICOM	Mt
10	▪ Projet de reprofilage de l'axe central et des principaux axes routiers.	Commune	Génie militaire MINDUH	Commune FEICOM	Mt
11	▪ Projet de bitumage de l'axe central et des principaux axes routiers.	MINTP	Commune	Commune FEICOM	Mt
12	▪ Etudes et travaux création du Marché Central (marché frontalier).	Commune	Commune	Commune FEICOM	Ct
13	▪ Etudes et travaux de création des équipements marchands communaux (Stade Municipal d' Akwa, Auberge Municipale, Création du site de décharge de la ville, création du cimetière municipal, gare routière.).	Commune	Commune	Commune FEICOM	Ct
14	▪ Etudes de construction de l'hôtel de ville	Commune	Commune	Commune	Ct

				FEICOM	
15	▪ Etudes et travaux de création d'une gare routière	Commune	Commune	Commune FEICOM	Ct
16	▪ Etude de création du port d'Akwa avec plusieurs quais (base navale, commerce frontalier avec le Nigéria, industrie des hydrocarbures, agro-industrie, tourisme, ... etc).	Commune	MINTRANSP	MINTP	Mt
17	▪ Etudes et travaux de création de la zone industrielle	MININDUSTRIE	Commune	MININDUST	
18	▪ Etudes de création d'une zone d'artisanat de pêche.	Commune	MININDUSTRI E	Commune/FEICO M	Mt
19	▪ Etudes de promotion du tourisme dans la ville d'Akwa.	Commune	Commune	MINTOUR	Mt
20	▪ Etudes de faisabilité de la construction d'une liaison physique avec Ikang (Nigéria) ;	MINTP/Génie MIL.	Commune	MINTP/Defen.	Mt
21	▪ Etudes de construction de la route Akwa-Isangele-Mundemba ;				
22	▪ Mise en place d'un système de transport communal par pirogue et par car.	Commune	Commune	Commune FEICOM	
23	▪ Mise en place des programmes agricoles : PNVRA (Programme Nationale de Vulgarisation de la Recherche Agricole), PNDRT (Programme Nationale de Développement des Racines et Tubercules), PRFP (Programme de Relance de la Filière Plantain), PACA (Programme d'Amélioration et de Compétitivité Agricole), Projet maïs	Commune	MINADER	MINADER	Mt
24	▪ Etudes de la voirie de contournement et d'ouverture de nouvelles voies d'extensions urbaines et de liaison inter quartiers.	Commune	DDMINDUH	Commune/MIND U	Mt
25	▪ Etudes de construction de la liaison Akwa-Isangele-Ekondo Titi Loum ;	MINTP	Commune	MINTRANSP	Lt
26	▪ Etudes de faisabilité d'un système de transport fluvial et côtier par pirogues intra et inter urbain ;	MINTP	Commune	MINTRANSP	Lt

Tableau n° 6 : Tableau de bord par acteurs urbain du développement urbain de la ville d'Akwa

N°	ACTEURS URBAINS	PROJET URBAIN	ANIMATION	ECHÉANCE
1	Commune Kombo Abedimo	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recrutement d'un Agent Technique pour le développement urbain de la ville en appui au Délégué Départemental du MINDUH et réorganisation des services techniques de la Commune d'Akwa. ▪ Aider à la mise ne place de l'ADA (suivi dossier de déclaration, organisation du bureau, organisation des activités, ..) ▪ Mise en exécution des projets communaux : ▪ Aider à la mise en place de l'ADA (suivi dossier de déclaration, organisation du bureau, organisation des activités, ..) 		Ct
2		▪ Etudes et travaux d'élargissement du Marché Central.	-	Mt
3		▪ Etudes et travaux de création d'une gare routière	-	Mt
4		▪ Etudes et travaux de création des équipements marchands communaux (Stade Municipal d' Akwa, Marché Central, Auberge Municipale, ..).	-	Mt
5		▪ Etudes et travaux de création des équipements municipaux (Création du site de décharge de la ville, création des cimetières municipaux, ..) ;	-	Mt
6		▪ Etude de création d'un marché de poisson	MINCOMMER MINEPIA	Mt
7		▪ Etudes des Plans de Secteur (Etablissement du Plan de Secteur de la zone administrative central, de la zone industrialo commercial sud, établissement des plans de lotissements communaux, du Plan d' Assainissement, du Plan de Voirie Urbaine et du Plan de Verdissement Urbain).	DDMINDUH	Ct
8	MINDUH	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Saisine de la Commission Interministériel du Développement de la zone de Bakassi pour transmission d'un PSU et d'une copie du tableau de bords de développement de la ville d'Akwa, avec insistance sur la nécessité des projets régionaux hors compétence MINDUH, notamment le projet de construction du Pont de l'Amitié Camerouno-nigériane, le projet de routes de désenclavements de la ville d'Akwa, le projet de mise en place d'un système de transports fluvial et côtier dans la zone de Bakassi, ... ▪ Saisine du MINEPAT (Direction de l'aménagement des zones frontalières) pour la remise en fonction des infrastructures d'eau, d'électrification de la ville et de réutilisation des équipements collectifs de la période de gestion nigériane abandonnées dans la ville d'Akwa) <p>Appui à la Mairie d'Akwa pour les projets suivant (Etude de remise en marche des infrastructures urbaine et de leur extension : eau, électricité, éclairage public, Etudes et travaux de voirie urbaine, études plans de secteur et plans de lotissement, études d'aménagement des parcs urbains, ...etc.)</p>		Ct
9	Délégué MINDUH	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivre le tableau de bord du développement de la ville d'Akwa et interpeller les acteurs urbains à prendre leur responsabilité chacun en ce qui le concerne ; ▪ Aider à la mise ne place de l'ADA (suivi dossier de déclaration, organisation du bureau, organisation des activités, ..) ▪ Travailler en étroite collaboration avec le Maire de la commune et faire un rapport circonstancier de l'avancement de la réalisation des actions et opération à l'attention de sa hiérarchie (Préfet, Délégué Régional. 		Ct
10	DDMINDUH Génie MILIT.	▪ Etudes et travaux d'élargissement de l'axe central (voie triomphale), d'ouverture de nouvelles voies d'extensions urbaines et de liaison inter quartiers.	Commune	Mt
11	Population d'Akwa	▪ Création d'un Comité de Développement d'Akwa, élaboration de son programme et proposition de ses moyens d'action et d'intervention.	Mission HTR	Ct

			DD MINDUH	
12	Préfet/Sous-préfet	<ul style="list-style-type: none"> Aider la la création, à la mise en place et au fonctionnement de l'Assaociation de Développement d'Akwa (ADA) ; Assister le maire de la commune et tout autre acteur urbaine dans la réalisation des tâches de développement urbain. 		
13	DD MINDAF	<ul style="list-style-type: none"> Finalisation du lotissement Domanial Réservation des emprises des voies publiques en extension ou en création, des zones d'affectation des équipements et de réservation foncières ; Sécurisation du domaine privé de l'Etat, notamment des espaces nouvellement étendus ; Apurement des droits fonciers dans les zones de projets ou de spéculations foncières. 	Commune	Ct
14	Concessionnaire eau MINEE/CAMWATER	<ul style="list-style-type: none"> Remise en fonction des forages Adduction d'eau et de construction de château d'eau. 	CD/Commune	Ct
15	Concessionnaire Electri. MINEE/AES-SONEL	<ul style="list-style-type: none"> Adduction d'eau et de construction de château d'eau. 	CD/Commune	Ct
16	Concessionnaire Tél. Fix/mobile (MINPTT)	<ul style="list-style-type: none"> Etude et construction des entenne et relais de communication téléphonique fixe (CAMTEL) et mobile (MTN, ORANGE Cameroun 	CD/Commune	Ct
17	Génie militaire MINDUH	<ul style="list-style-type: none"> Reprofilage de la voirie urbaine et bitumage des axes principaux. 	-	Mt
18	MININDUSTRIE MNCOMMERCE	<ul style="list-style-type: none"> Etudes et travaux de création de la zone industrielle de conditionnement du poisson. 	-	Mt
19	MINEPIA	<ul style="list-style-type: none"> Promotion de l'élevage, notamment création des étangs piscicoles 	MINEPIA	Mt
15	MINADER	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place des programmes agricoles : PNVRA (Programme Nationale de Vulgarisation de la Recherche Agricole), PNDRT (Programme Nationale de Développement des Racines et Tubercules), PRFP (Programme de Relance de la Filière Plantain), PACA (Programme d'Amélioration et de Compétitivité Agricole), Projet maïs 	MINADER	Mt
20	Commune	<ul style="list-style-type: none"> Projets municipaux : Création d'une sablerie municipale, Création des équipements marchants (gares routières, marchés communales, l'auberge municipale), Construction de l'hôtel de ville, Réorganisation des services communaux, Création d'un jardin public municipal et des espaces verts urbains, Développer le transport en commun communal terrestre et fluvial, Organisation de la pêche dans la mangrove à travers : le recensement des pêcheurs, La création du syndicat des pêcheurs, la quantification des produits de pêche, le suivi du traitement des produits de pêche et le contrôle de l'évacuation des produits de pêche, ...etc. 	Commune	Mt
21	Populations (ADA)	<ul style="list-style-type: none"> Projets de l'Association de développement d'Akwa : Faire déclarer l'association pour légaliser les actes à poser, organiser les membres, mettre en place une structure de gestion et de collecte des fonds, veiller sur l'assainissement et la propreté de la ville, veiller sur les plantations et les espaces verts en appui à la Commune, Encadrer l'investissement humain des populations dans les quartiers, contribuer à préserver la sécurité dans les quartiers, formuler un point de vue sur l'exécution des projets urbains, attirer l'attention des responsables politiques et administratifs sur les problèmes de développement urbain, ...etc. 	Elite Kombo Abedimo	Mt

Conclusion

En choisissant d'élaborer le Plan Sommaire d'Urbanisme de la ville d'Akwa situé dans la zone frontalière et conflictuelle de Bakassi, Le gouvernement opte pour :

- L'aménagement et la protection des zones frontalières qui rentre dans l'exercice de son rôle régalien ;
- l'amélioration des conditions de vie des populations pour réduire la précarité afin d'assurer leur intégration nationale ;
- la promotion de la bonne gouvernance.

En conformité avec le Document de Stratégie de Croissance et l'Emploi, nous avons pris la peine, dans la ville d'Akwa de :

- d'envisager le développement des infrastructures et les services urbains ;
- d'envisager le développement du potentiel économique ;
- d'envisager le développement l'amélioration de la prise en charge de l'environnement ;
- d'envisager l'amélioration de l'offre en logements décentes pour le plus grand nombre par la mise en place des lotissements urbains diversifiés et l'amélioration des conditions de construction ;
- d'assurer l'accès de tous aux meilleurs conditions de transports et déplacement urbains ;
- d'améliorer la gestion stratégique du développement urbain par la mise en place des projets prioritaires, tout en permettant la participation des populations et en encourageant les organismes d'encadrement des populations.

Nous avons aussi pris la peine d'en ajouter à la dimension durable de développement urbain de la ville d'Akwa, en aidant les citoyens à organiser leur milieu de vie social et économique à partir :

- des difficultés des pouvoirs publics à résorber de façon durable les problèmes urbains ;
- de la persistance des problèmes et de la dégradation de l'environnement urbain ;
- de l'efficacité des acteurs urbains à trouver des ressources et de moyens d'information, d'encadrement et de renforcement de capacité des citoyens à s'aider eux-mêmes ;
- d'évaluer eux-mêmes, à partir d'un Tableau de bord mise en place, de façon périodique, le développement de leur localité.